



LA MÉTÉO: FRÉQUENTS PASSAGES NUAGEUX.
MINIMUM: 3°, MAXIMUM: 17°.
DEMAIN: NUAGEUX, POSSIBILITÉ D'AVERSÈS.
DÉTAILS PAGE A 2

LANIEL COMMUNICATION
est spécialisée dans la téléphonie d'affaires.
Nous avons ce qu'il vous faut!

LANIEL COMMUNICATION

628-1012

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Îles et Baie Comeau: 50 cents

MONTREAL, JEUDI 18 OCTOBRE 1984, 100^e ANNÉE, N° 275, 88 PAGES, 8 CAHIERS

QUANT À MOI, UNE
CHOSE EST SÛRE,
C'EST QU'ON FÊTERA
LE CENTENAIRE
DE LA PRESSE
DANS
2 JOURS



AUJOURD'HUI

- **Centre d'accueil**
Les responsables du centre d'accueil des enfants défavorisés du parc régional du Cap Saint-Jacques, à Pierrefonds, sont sous le coup d'une menace d'expulsion. **page A 3**
- **Pimparé-Guérin**
A peine condamnés à la prison à vie pour le double meurtre du pont Jacques-Cartier, Gilles Pimparé et Normand Guérin réclament un troisième procès. **page A 3**
- **Libéraux**
Le Parti libéral de Robert Bourassa se trouverait en sérieuse difficulté dans le comté de Saint-Jacques, où des élections sont prévues pour le mois prochain. **page A 4**
- **Prix Nobel**
Le prix Nobel de physique est attribué à deux savants du CERN, tandis qu'un chercheur américain est choisi comme lauréat du prix de chimie. **page A 9**
- **Prêts**
En dépit des efforts accomplis par les institutions financières pour augmenter leurs prêts hypothécaires, les consommateurs québécois hésitent à acheter des maisons. **page E 1**
- **Armements**
La Maison-Blanche rejette les propositions émises par le président Tchernenko en vue d'une reprise des pourparlers américano-soviétiques sur le contrôle des armements. **page G 1**

DES SERVICES DE TROIS HEURES ASSURÉS AUX PÉRIODES DE POINTE C'EST LA GRÈVE

■ Pour la 20^e fois en dix ans, les Montréalais se sont réveillés ce matin sans leur

LISA BINSSE

service régulier de transport en commun.

La grève a été déclenchée à ce matin par les 4000 chauffeurs

d'autobus et opérateurs de métro.

Pour la première fois, les usagers bénéficient toutefois de services essentiels: un service intégré de trois heures aux périodes de pointe sur semaine. Aucun service n'est assuré en week-end.

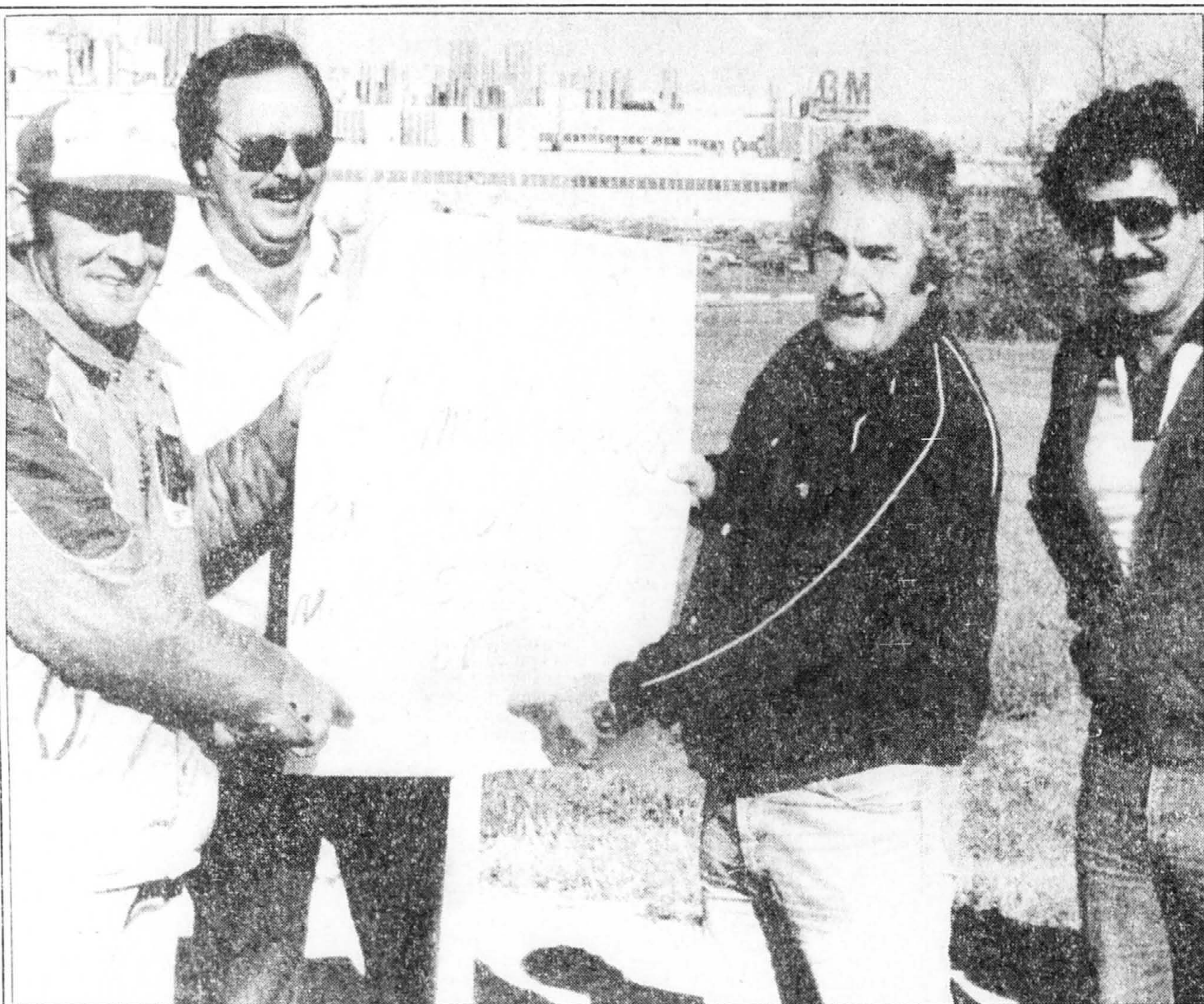
Sans rejeter la contre-proposi-

tion de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) et se disant toujours prête à négocier, la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro a décidé hier soir que celle-ci n'était pas suffisante pour reporter la grève. «Ce qui n'empêcherait pas le syndicat et la

Commission de transport de la CTCUM de continuer la négociation», a dit M. Jim Flynn, président du syndicat.

M. Flynn a reconnu hier que la CTCUM, avec sa contre-proposition qui vise à alléger la charge de travail de ses employés, affichait pour la première fois une

voir GRÈVE en A 2



«C'est tout pour le gros et rien pour le petit», a déclaré hier M. Jean-Guy Raymond (deuxième à droite), porte-parole des grévistes de l'usine de Boisbriand, qui ont dé-

brayé quelques heures avant le moment prévu pour le déclenchement de la grève dans les usines canadiennes de General Motors. **photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE**

LA GRÈVE POURRAIT AVOIR DES RÉPERCUSSIONS IMPORTANTES SUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE Les usines de GM paralysées

■ Quelque 36 000 ouvriers de la société General Motors du Canada ont cessé le travail hier, déclenchant ainsi une grève qui pourrait avoir d'importantes répercussions sur l'économie canadienne.

Des piquets de grève ont été dressés dès la nuit de mardi et tôt hier matin devant l'usine de Boisbriand, à une trentaine de

kilomètres au nord de Montréal, et celle d'Oshawa en Ontario, précédant de quelques heures le moment prévu pour le déclenchement officiel de l'arrêt de travail.

Le débrayage s'est ensuite étendu aux autres usines de GM, consacrant l'échec des pourparlers qui se déroulaient depuis juillet dernier en vue d'en

arriver à un accord de principe.

M. Bob White, directeur canadien des Travaillistes unis de l'automobile, qui représente les 36 000 ouvriers en grève, a fait savoir que les négociations allaient se poursuivre, mais il n'a pas manifesté beaucoup d'optimisme quant à leur résultat immédiat: «Ça va exiger énormément de travail», a-t-il dit.

Le leader syndical a carrément blâmé la compagnie. «C'est GM qui est à l'origine de l'arrêt de travail», a-t-il soutenu, alléguant que l'entreprise tentait de modifier le processus de négociation entériné par les syndicats depuis plusieurs années.

Très tôt hier, le plus important manufacturier automobile du

voir GM en A 2

L'opposition somme Lévesque de rejeter publiquement son option

■ QUÉBEC — Que le gouvernement du Parti québécois se convertisse soudainement aux vertus du fédéralisme, soit!

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

Mais qu'il le fasse au grand jour en rejetant publiquement son option indépendantiste.

Voilà l'ultimatum qu'a lancé hier au premier ministre René Lévesque le chef de l'opposition

officielle à l'Assemblée nationale au lendemain du discours d'ouverture de la nouvelle session.

Pour M. Gérard D. Lévesque, le Parti libéral ne saurait être dupe de «l'opportunisme» du gouvernement, pas plus que la population d'ailleurs.

«Si le gouvernement péquiste se convertit au fédéralisme, il devra le faire sans ambiguïté. Il devra mettre un terme une fois pour toutes à l'incertitude politique qui empoisonne notre climat

d'investissements et qui compromet la croissance de notre économie», a dit le chef de l'opposition.

Selon lui, le moyen d'y parvenir, c'est d'abord de biffer toute notion d'indépendance dans son programme politique et, ensuite, de s'attaquer à la rédaction d'un programme «exhaustif en matière de fédéralisme».

Pourquoi en demander tant au parti ministériel? interroge M. Lévesque. «Parce que c'est la seule façon de protéger les inté-

rêts du Québec dans le cadre du fédéralisme canadien», a répondu M. Lévesque.

La conversion fédéraliste du premier ministre René Lévesque, sans apporter de réponse à ces deux exigences, inquiète les libéraux. Leur chef parlementaire la qualifie d'opportunisme politique et va même, dans sa traditionnelle motion de blâme à l'endroit du gouvernement, jusqu'à employer le mot imposture pour la décrire.

voir OPPOSITION en A 2

SPORTS

Nordiques
4

Sabres
1

pages 2 à 6

Si Molson avait voulu, le match de jeudi aurait été télédiffusé à Montréal
page 5

BILLET

Fermons!

■ Il fut un temps où le nom de la ville aurait pu s'écrire «Gagnons» tellement les emplois y étaient nombreux et l'économie florissante. Une ville en santé. Une santé de fer.

Mais les temps ont bien changé. Les mineurs reviennent à la surface définitivement mais plusieurs d'entre eux vont dorénavant demeurer «dans le trou» pour longtemps.

Seuls les déménageurs vont encore y prospérer pour quelque temps. En attendant que les fantômes prennent possession des lieux.

Les plus chanceux vont néanmoins profiter d'un sur-sis en allant «bumper» leurs camarades syndiqués dans la ville voisine que ses fondateurs ont eu l'étrange idée d'alfubler d'un nom qui sonne comme «Fermons».

PIERRE GRAVEL

LaSalle doute de la sincérité de Québec

■ OTTAWA — Le ministre des Travaux publics, M. Roch LaSalle, s'est dit sceptique hier devant les propos de M. René Lévesque qui ne parle plus de l'indépendance et évoque même la possibilité d'une saine collaboration avec Ottawa.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

«J'ai vu ça deux fois dans le passé. M. Lévesque dit qu'on ne parlera plus de l'indépendance pendant la prochaine campagne provinciale, contrairement aux désirs du Conseil national du Parti québécois. M. Lévesque aura peut-être un autre problème à résoudre. Il n'en demeure pas moins que j'ai le droit de douter qu'on ne parlera plus jamais d'indépendance après la prochaine élection provinciale si jamais le gouvernement actuel gagnait l'élection. J'ai le droit d'en douter», a déclaré le ministre lors de l'enregistrement de l'émission *Sur la Sellette* du réseau TVA, qui sera diffusé samedi.

M. LaSalle estime cependant que le gouvernement fédéral ne doit pas se laisser arrêter par ce doute dans ses relations ac-

voir LASALLE en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées E 9, F 1 à F 7
Arts et spectacles

- Informations C 1 à C 5
- Horaires B 7
- Centenaire A 8
- Décès, naissances, etc G 2
- Economie E 1 à E 10
- Editorial A 6
- Êtes-vous observateur? F 3
- FEUILLETON
- « Elisabeth d'Autriche » F 3
- Horoscope F 2
- Le monde G 1, G 4, G 6
- Mots croisés F 5
- « Mot mystère » F 4
- Quoi faire aujourd'hui B 6
- Télévision C 1, C 6
- Tribune libre A 7
- Vivre aujourd'hui D 1 à D 12

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées 12, 13
Mots croisés 18

TRUST ROYAL

Courtier

Pour acheter ou vendre une maison: 876-2632

GRÈVE

SUITE DE LA PAGE A 1

volonté de « s'attaquer aux problèmes de conditions de travail qu'on leur soumet depuis six mois. Mais rien de concret n'en est ressorti, rien qui justifierait un report de grève ».

Les enjeux concernant essentiellement les conditions de travail à la CTCUM.

À l'exception de 24 circuits annulés (voir nouvelle dans cette page), les usagers du transport en commun peuvent se prévaloir d'un service d'autobus des 6h15 ce matin, couplé 15 minutes plus tard du métro. Ce premier bloc d'environ trois heures prend fin à 9 h 15. Cet après-midi, le service reprend à 15h10 (métro) et 15h30 (autobus) et se termine à 18h30. Un service de deux heures est offert en soirée, entre 23h et 1h15 du matin.

Aucun service n'est offert en fin de semaine, ni aux écoliers dépendant de la CTCUM pour leur transport. Le réseau suburbain fonctionnera partiellement.

En revanche, les personnes handicapées peuvent vaguer à leurs activités normalement. Leur service de transport adapté est maintenu intégralement.

Demain, une liste plus détaillée du service disponible doit être publiée dans les journaux. Cette liste de services essentiels est en préparation à la CTCUM depuis quelques mois, notamment depuis que le syndicat a acquis le droit de grève. Le contrat de travail est échu depuis janvier dernier.

Les employés qui assureront

ces services, seront rémunérés selon le principe du temps fait, temps payé. Un protocole syndicat-CTCUM a été signé à cet effet. L'allocation de grève est de \$60 et la même pour tous.

Pour la CTCUM, cette grève représente peut-être une « économie de chauffeurs » temporaire mais, selon M. Jean-Jacques Bouvrette, directeur général de l'exploitation, à long terme elle représentera une perte de revenus, notamment à cause des pertes de clients réguliers et potentiels.

La contre-proposition patronale déposée mardi soir vise, a dit M. Bouvrette, à alléger la charge de travail des chauffeurs et opérateurs. Dorénavant, le temps de déplacement deviendrait du temps travaillé et payé. Le syndicat juge cette mesure insuffisante et inégale puisque ce temps n'est pas le même pour tous.

Le syndicat, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique, veut réduire la semaine de travail et le temps d'attente (amplitude), une meilleure répartition de la semaine de travail, améliorer les clauses de santé-sécurité et hausser de 16 p. cent les salaires sur deux ans.

La CTCUM offre 3,6 p. cent la première année et la protection contre l'inflation les deux années subséquentes. M. Flynn soutient depuis le tout début que jamais il ne se sentirait lié par l'offre salariale acceptée par les autres syndicats de la CTCUM. La commission est prête à revoir les conditions de travail de ce groupe d'employés, à la condition que cela ne représente pas un coût additionnel.

CTCUM : Pas question de réclamer une loi spéciale

— PIERRE DESMARAIS II

La Communauté urbaine de Montréal n'a pas l'intention de réclamer l'intervention du gouvernement et d'exiger l'adoption d'une loi spéciale mettant fin à la grève du transport en commun. La grève durera ce qu'elle doit durer. La CTCUM laissera aux parties impliquées le soin de trouver un terrain d'entente suivant les mécanismes légaux prévus dans les lois touchant les relations de travail.

FLORIAN BERNARD

Cette attitude a été exprimée hier soir par le président de la CTCUM, Pierre DesMarais II, à quelques heures du début de la grève, en pleine séance du conseil de la Communauté. M. DesMarais a expliqué que depuis la dernière grève du transport en commun, des mécanismes « civilisés » ont été adoptés en vue des grèves dans les services publics, notamment en ce qui touche les services essentiels. Il faut, selon lui, respecter ces mécanismes et ne pas intervenir au moyen de lois d'exception.

M. DesMarais s'est par ailleurs étonné qu'un conseiller de l'oppo-

sition, ex-membre du RCM, Filippo Salvatore, ait demandé si la CTCUM songeait à réclamer une loi d'urgence. « Quelqu'un qui favorise la social-démocratie, a-t-il dit, est habituellement réticent à demander des lois spéciales destinées à mettre fin à une grève. »

Par ailleurs, le président de la CTCUM a annoncé qu'un comité d'étude travaille actuellement sur le dossier des hausses de tarifs de la CTCUM. Ce comité soumettra prochainement son rapport. L'étude fait suite à une résolution adoptée en 1983, à l'unanimité du conseil, destinée à trouver des moyens autres que des augmentations de tarifs pour financer le transport en commun. Le RCM avait été le principal artisan de cette résolution. Hier, le leader du RCM, Jean Doré, a pressé le comité exécutif de soumettre les conclusions de l'étude le plus rapidement possible, au moment où la direction de la CTCUM se prépare à hausser les tarifs.

Enfin, M. DesMarais s'est engagé, hier soir, à tenir des consultations sur le projet de restructuration de la CTCUM. En réponse au chef du RCM, Jean Doré, qui a



Photothèque LA PRESSE
Le président de la CTCUM, Pierre DesMarais II.

accepté de reporter à une prochaine séance sa motion réclamant de telles consultations publiques, M. DesMarais a dit qu'il n'a jamais eu l'intention de ne pas solliciter l'opinion des contribuables dans cette affaire.

24 circuits sont annulés

■ Tout conflit de travail dans un service public comporte des désagréments et la grève déclenchée tôt ce matin dans le transport en commun ne fait pas exception. Une différence majeure par rapport aux nombreuses grèves que les usagers ont dû subir par le passé; des services essentiels sont assurés.

Tel que recommandé par le Conseil des services essentiels, le service intégré — métro et autobus — est disponible matin et après-midi pendant trois heures et deux heures en soirée du lundi au vendredi.

Mais 24 circuits d'autobus sont annulés: 11 Montagne, 13 Christophe-Colomb, 14 Amherst, 15 Sainte-Catherine, 23 Saint-Rémi, 25 de l'Église, 30 Saint-Denis-Saint-Hubert, 31 Saint-Denis, 63 Girouard, 76 Lemoyne, 82 Gouin-est, 87 Davidson, 120 Laurentien, 124 Victoria, 137 Verdun, 151 École polytechnique, 166 Queen Mary, 168 Cité-du-Havre, 188 Couture, 201. Beauséjour, 209 Côte-de-Liesse, 261 Beauharnois-Valleyfield, 265 Sainte-Martine-Saint-Paul de Chateauguay, 269 Pauldeur.

Demain, la CTCUM doit publier dans les journaux une liste plus détaillée des services essentiels disponibles.

Il faut aussi se rappeler qu'en vertu de la recommandation du Conseil, acceptée par le syndicat et la CTCUM, rien n'est offert en fin de semaine. Les écoliers transportés par la Commission de transport de la CTCUM devront se débrouiller autrement. Le service de transport vers la banlieue est partiel. Le service de transport adapté pour les personnes handicapées fonctionne normalement.

OPPOSITION

SUITE DE LA PAGE A 1

Il emploie d'ailleurs le même terme pour dénoncer le discours d'ouverture qu'il juge « dépourvu de mesures nouvelles, concrètes et substantielles touchant la croissance économique et la création d'emplois permanents ».

Un discours plein de mots, a-t-il dit en substance. « Plus de 8 000 et beaucoup de réchauffé (...) Dans tout cela, pas grand-chose de nouveau ».

D'ailleurs, tout au long de sa réplique d'un peu plus d'une heure et demie, le chef de l'opposition s'est employé à brosser un tableau plutôt sombre des huit années de pouvoir du Parti québécois.

Que ce soit en matière d'investissements économiques, de productivité, de relations de travail, de lutte contre le chômage, tout y a passé. Pour lui, l'héritage que laissera le gouvernement se caractérise par un bien triste bilan dont « se souviendront les Québécois ».

Il dit finalement ne pas comprendre le gouvernement péquiste qui s'interroge sur sa faible popularité auprès de l'électorat, un électorat qui le rejette dans une proportion de 77 p. cent, comme l'indiquent les plus récents sondages.

« C'est simple, c'est que la population ne veut tout simplement plus de lui. Et pourtant, il cherche encore pourquoi », a conclu M. Lévesque.

LASALLE

SUITE DE LA PAGE A 1

tuelles avec le gouvernement du Québec.

« Il n'en demeure par moins que ce n'est pas dans cette perspective que l'on doit établir nos stratégies et nos politiques. Mais je dois dire que dans l'hypothèse où le Parti libéral provincial reformerait le gouvernement, M. Bourassa peut compter sur la même honnêteté de l'application du système fédéral et le même respect du gouvernement conservateur à l'endroit des gouvernements dûment élus. Alors que soit le gouvernement au Québec, nous allons le respecter et nous allons appliquer un fédéralisme

coopératif, ce que M. Trudeau avait banni depuis déjà deux ans », a ajouté M. LaSalle.

Il s'est dit surpris par la remontée de popularité de l'Union nationale, mais il a déclaré que le Parti conservateur aurait trop de pain sur la planche au cours des prochaines années pour se mêler de la prochaine élection au Québec.

M. LaSalle a été chef de l'Union nationale lors de l'élection provinciale de 1981.

« Les Québécois ne devraient pas subir une pression venant d'Ottawa, comme cela a trop souvent été le cas lors du gouvernement précédent. J'aimerais voir les Québécois faire leur choix librement », a-t-il dit.

RÉACTIONS À LA GRÈVE DES AUTOBUS

Indignation chez les usagers

■ Les clients de la CTCUM s'indignent de cette nouvelle grève des opérateurs de métro et des chauffeurs d'autobus. Beaucoup croient qu'après un certain temps les grévistes décideront de les priver même des services essentiels, pour donner plus d'impact à leur grève.

CAROLE THIBAUDEAU

Plusieurs usagers affichent un air résigné: c'est la vingtième grève en dix ans, on commence à être habitué; on s'attend à ce que la grève se règle encore sur le dos des usagers, qui écopent de tarifs plus élevés.

« Le droit de grève devrait être aboli dans tous les secteurs aussi vitaux pour la société, dit une dame aux cheveux blonds-roux. Je travaille dans le domaine des affaires sociales et jamais je n'envisagerais une mesure aussi draconienne. »

D'une voix posée mais un peu colérique, elle déplore que les employés de la CTCUM recourent si facilement à la grève. « La grève a tellement d'impact que c'est le seul moyen qui leur vient à l'esprit lorsqu'ils veulent obtenir quelque chose, explique-t-elle. Les tra-

vailleurs en usine, par exemple, n'ont pas ce pouvoir. »

Trois jeunes étudiantes à l'Université du Québec trouvent que les grévistes abusent de leur droit de grève. Sylvie partagera avec son *chum* l'unique bicyclette du ménage. « J'ai peur de faire du pouce toute seule, dit-elle. Et je dois souvent me déplacer quand ce n'est pas l'heure de pointe. »

La population en otage

« Aucune autre compagnie de transport ne fait autant de grèves », fait remarquer Manon, une compagne de Sylvie. « Ils profitent du fait qu'ils tiennent la population en otage, répond Diane, la troisième étudiante. Ce n'est pas seulement aux heures de pointe que les transports sont essentiels. »

Les gens de l'âge d'or, qui attendent toujours les heures de relâche pour prendre l'autobus et le métro, s'attristent d'une situation qui les contraint à ne pas sortir. « Moi, je ne travaille pas, dit une dame d'un certain âge. J'utilise les transports en commun pour aller magasiner ou faire de petites visites. Je connais surtout des gens âgés. Ça ne bouleave pas trop notre train quotidien mais ça

nous empêche de sortir et c'est déprimant ».

Une femme dans la cinquantaine, cheveu poivre et sel, ne cache pas son impatience et sa colère. « Je commence à travailler à trois heures et je termine à minuit », relate-t-elle. Il est contremaître dans une manufacture, rue de l'Esplanade. Chaque fois qu'il va travailler, il doit prendre deux autobus et changer de ligne de métro. « La grève me dérange énormément », conclut-il.

Sur le dos des défavorisés

« Ce sont les défavorisés qui payent le plus, comme d'habitude, souligne un homme qui tient sa petite fille de trois ans par la main. Ceux qui n'ont pas d'auto, ceux qui ne peuvent se payer le taxi et ceux qui n'ont personne pour les conduire en voiture sont les plus affectés. »

Un jeune cadre blond dans la trentaine, veston et cravate, déclare en continuant sa marche d'un pas pressé que la grève ne l'affecte guère, étant donné qu'il possède une voiture. Il affiche même un petit air narquois. Dans la vie, il est gérant des opérations pour une compagnie d'autobus...

Inquiétude chez les commerçants

■ La grève des quelque 4 400 chauffeurs d'autobus et des opérateurs du métro qui a commencé ce matin, inquiète sérieusement les commerçants et les grands magasins, notamment du centre-ville, qui prédisent une baisse plus ou moins importante de leur clientèle, en dépit, pour la première fois, de la mise sur pied de services essentiels.

GEORGES LAMON

Pour le directeur de la promotion des ventes à la Baie, cette grève aura certainement un impact important sur la clientèle, notamment celle du centre-ville. M. Philippe Vanier s'appuie sur les dernières grèves à la CTCUM, mais ne peut toutefois pas quantifier le volume des ventes perdues à la suite des grèves antérieures.

« Chaque fois qu'il y a une grève du transport en commun nous nous en ressentons drama-

tiquement. Cette fois-ci avec, pour une première fois, le maintien des services essentiels, on ne peut encore analyser les effets particuliers sur la clientèle. »

Pour nous, c'est une catastrophe

Place Desjardins, le président de l'Association des marchands, qui regroupe 100 boutiques et 10 restaurants, pense que cette grève représente une chute de 50 p. cent du volume des ventes.

« Pour nous, c'est très mauvais, c'est même une catastrophe », note M. André Deneault d'autant plus que la conjoncture économique est déjà difficile. Les gens n'ont vraiment pas conscience de l'impact qu'a une grève de la CTCUM sur eux. Nous les avons vécues ces grèves et c'est loin d'être drôle, croyez-moi. D'ailleurs, il faut se mettre à leur place, les gens ne s'attardent pas pour magasiner

dans ce cas-là, leur seul souci en cas de grève, c'est le retour immédiat chez eux. Même les taggies sont affectées. »

Par ailleurs, M. Deneault s'est dit « très sceptique » sur le maintien par le syndicat des services essentiels.

Place Versailles, centre commercial abritant 145 boutiques et restaurants et qui est habituellement fréquentée toute la semaine, on est également inquiet de l'impact qu'aura cette grève sur la clientèle.

Une baisse de 15 p. cent ?

« Il est encore difficile d'évaluer pour le moment l'importance de la chute des ventes, a dit un porte-parole des marchands de Place Versailles, mais elle se situera au moins à 15 p. cent. »

« Ça devient ridicule ces grèves qui reviennent tous les deux ans, faisait-elle encore remarquer. Moi, je prévois que la grève sera longue même avec les services essentiels. »

Loto-Québec a marqué un point devant la cour

■ GRANBY (PC) — Loto-Québec a marqué un point hier, en Cour supérieure, dans l'affaire qui l'oppose à M. Normand Potvin, ce retraité de Granby qui affirme avoir gagné à la loterie instantanée Football Sélect et lui réclame \$50 000.

En effet, les procureurs de la Société d'État ont finalement obtenu la résiliation du premier jugement rendu le 28 septembre par le juge Carrier Fortin au terme d'un procès où Loto-Québec n'était même pas représentée.

Un nouveau procès permettra à Loto-Québec de présenter sa défense à l'effet que le billet gagnant de M. Potvin a été falsifié.

En Cour supérieure, hier matin, le juge Jean-Louis Pélouquin devait a priori entendre une

requête en rétractation de jugement présentée par Loto-Québec, requête que l'avocat de M. Potvin, Me Yvon Robichaud, avait affirmé vouloir contester.

Mais après discussion avec les procureurs de Loto-Québec, Me Robichaud s'est simplement désisté, épargnant un plaidoyer aux procureurs de la société d'État.

Questionné sur ce changement d'attitude, Me Robichaud a expliqué qu'il voulait ainsi épargner des frais aux deux parties en cause, puisque de toute façon la nouvelle jurisprudence dans de tels cas lui indiquait que la demande aurait sûrement été accordée à Loto-Québec. « Ça ne veut pas dire que je doute de ma cause », a-t-il précisé.

La Quotidienne	à trois chiffres	à quatre chiffres
	Tirage d'hier	035

LA MÉTÉO

DATE: Jeudi 18 octobre 1984
AUJOURD'HUI: Min. 3° Max. 17°
FRÉQUENTS PASSAGES NUAGEUX

Québec		
	Min.	Max.
Abitibi	4	17
Outaouais	3	17
Laurentides	3	17
Capitale de l'Est	3	17
Mauricie	0	13
Québec	0	13
Lac-Saint-Jean	0	13
Rimouski	0	12
Gaspésie	0	12
Baie-Comeau	0	12
Sept-Îles	0	12
Canada		
	Min.	Max.
Victoria	1	11
Edmonton	-4	-3
Regina	-6	0
Winnipeg	0	10
Toronto	12	15
Fredricton	0	11
Halifax	5	11
Charlottetown	5	8
Saint-Jean	2	3

États-Unis

	Min.	Max.
Boston	7	14
Buffalo	8	22
Chicago	5	22
Miami	22	29
New York	13	22
N.-Orléans	24	30
Pittsburgh	12	23
San Francisco	8	17
Washington	15	22
Dallas	8	27

les capitales

	Min.	Max.
Amsterdam	11	15
Athènes	14	20
Acapulco	27	33
Berlin	6	17
Bruxelles	5	18
Buenos Aires	18	28
Copenhague	11	14
Genève	7	14
Hong Kong	25	27
La Caire	18	28
Lisbonne	14	27
London	12	16
Madrid	5	24
Moscou	-2	-1
Mexico	11	26
Oslo	8	10
Paris	9	19
Rome	5	19
Séoul	13	22
Stockholm	0	8
Taipei	15	20
Trinidad	27	32
Vienne	9	16

GM

SUITE DE LA PAGE A 1

pays s'est vu forcé de cesser ses opérations à son usine de Boisbriand, les équipes de jour ne s'étant pas présentées au travail. Plus de 10 000 travailleurs ont pris part à ce débrayage précoce, qui fait suite à l'arrêt de travail de quelque 5 000 membres des équipes d'après-midi et de nuit à Oshawa, déclenché à l'issue du rejet unanime des dernières offres patronales par les syndiqués.

A Boisbriand, M. Jean-Guy Raymond, à l'emploi de GM depuis 18 ans, s'est fait le porte-parole des grévistes en déclarant: « On a accordé de grosses concessions à GM il y a deux ans pour sauver l'entreprise. Ils nous avaient promis qu'ils nous redonneraient notre part du gâteau, et maintenant ils refusent. Mais la direction la prend, sa part: c'est tout pour le gros et rien pour le petit. C'est choquant et il faut que ça change. »

M. Raymond a rappelé que le salaire des travailleurs de GM au Canada avait été gelé il y a deux ans — ce qui représente un manque à gagner d'environ \$6 000 — lorsque le syndicat

avait accordé à la compagnie d'importantes concessions pour lui permettre de faire face à la crise. « Aujourd'hui, GM affiche des profits de \$7 milliards. La direction s'est accordé des hausses farfelues, et maintenant ils ne veulent plus partager le gâteau. La grève durera le temps qu'il faudra pour que nous puissions récupérer notre part », a-t-il dit.

Selon le porte-parole des grévistes, outre les deux années de gel, les syndiqués de Boisbriand n'ont jamais obtenu, depuis 12 ans, plus de 3 p. cent d'augmentations salariales. « Par contre, le président (Roger Smith) s'est donné une hausse de traitement de 14 p. cent (en 1983), et a obtenu par ailleurs des gratifications de plus de \$500 000: c'est choquant! »

« Mon voisin a un char neuf », a confié un autre gréviste, « et moi aussi, j'aimerais en avoir un. »

M. White a souligné pour sa part que les dernières offres faites aux ouvriers diffèrent très peu de celles qui ont été écartées par le comité de négociation la semaine dernière, et qui contenaient certaines des demandes

de concessions déjà rejetées en 1982.

De son côté, M. Claude Ducharme, directeur québécois des TUA, joint à Toronto hier, n'a pas voulu chiffrer les demandes salariales du syndicat, soulignant qu'elles faisaient partie d'un tout. Il a laissé entendre néanmoins qu'il s'agissait d'une augmentation substantielle.

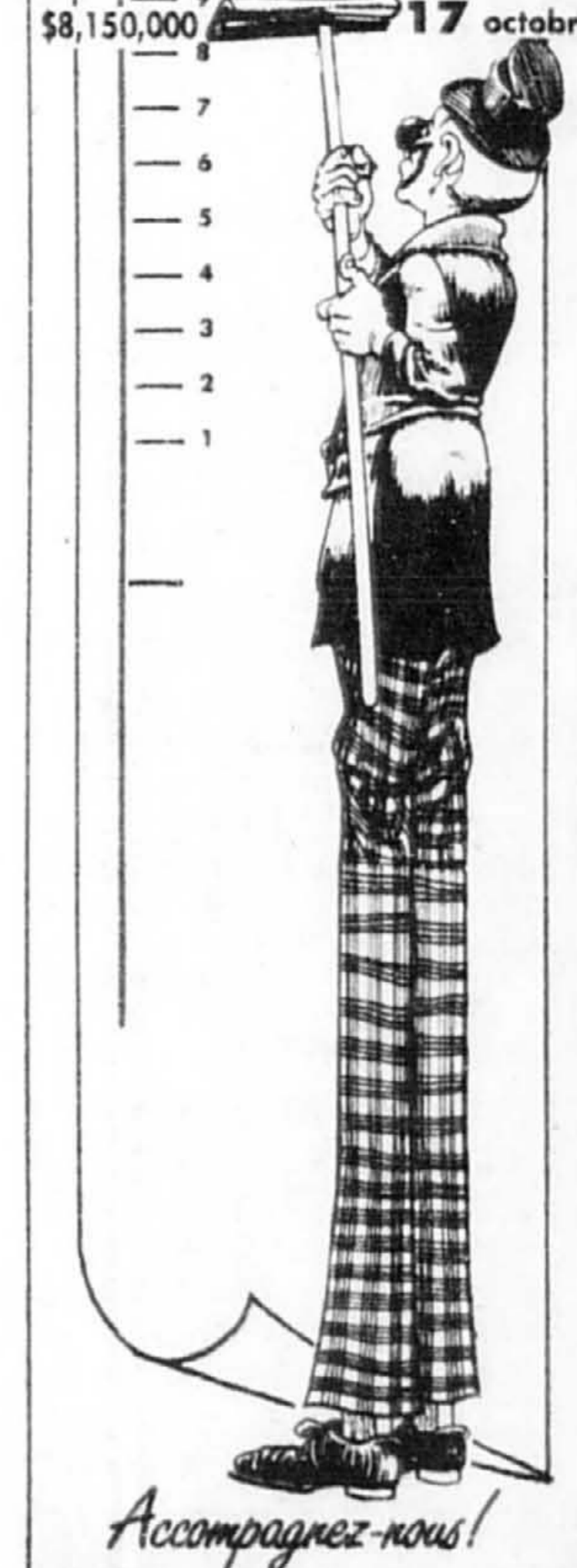
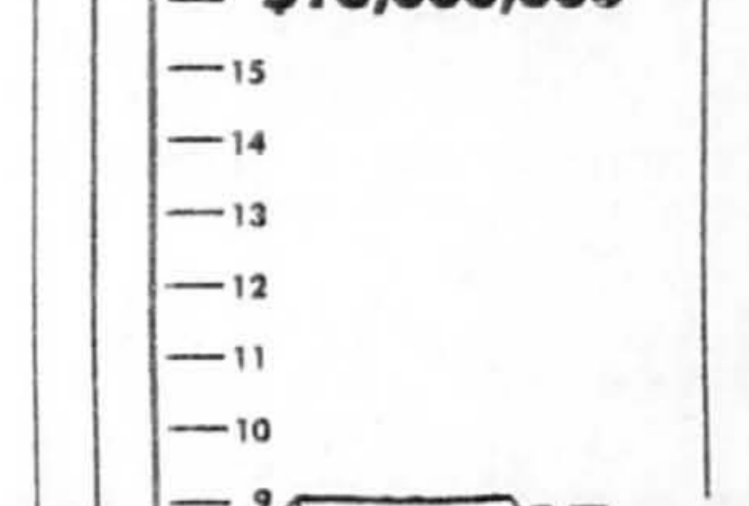
La dernière proposition patronale, présentée mardi soir et rejetée par le syndicat, offrait une hausse de 2 1/2 p. cent plus \$0,08 pour la première année, mais rien pour les deux années suivantes, à l'exception d'un montant forfaitaire de \$180 par an. « Cette offre », a fait remarquer M. Ducharme, « est bien inférieure à celle qui a été faite aux États-Unis ». Un porte-parole patronal a indiqué, quant à lui, que l'offre représentait environ \$10 000 par employé sur trois ans, incluant salaires et avantages sociaux.

Les demandes du syndicat canadien concernent principalement l'obtention de meilleurs salaires, l'amélioration du régime de pensions, ainsi qu'une réduction du temps de travail et des mesures améliorant la sécurité d'emploi.

Centraide



UN GRAND PAS VERS L'OBJECTIF



Dans le but de permettre aux donateurs de prendre connaissance des organismes financés par Centraide, et par conséquent d'être informés de l'utilisation de sommes qui lui sont confiées chaque année, LA PRESSE vous présentera, chaque jour du mois d'octobre, un organisme aidé financièrement par Centraide Montréal.

GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DE MONTRÉAL

■ Les Grands Frères et Grandes Soeurs de Montréal Inc. recrute des bénévoles matures, responsables et stables qui deviennent Grand Frère ou Grande Soeur d'un enfant de famille monoparentale pour lui donner le maximum de chances d'acquiescer une personnalité stable et de s'épanouir. Évalue les candidats bénévoles, rencontre la famille de l'enfant concerné. S'agit du jumelage et organise des activités sociales. Sa directrice générale est Mme Madeleine Rousseau. Les Grands Frères et Grandes Soeurs de Montréal Inc. est situé au 3740, rue Berri, bureau 390, Montréal. Au téléphone, 842-9715.

Chasse à l'homme à Montréal-Nord

■ (PC) — Un individu était activement recherché par la police de la CUM hier après-midi à la suite d'un vol à main armée perpétré dans un marché d'alimentation Steinberg, boulevard Lacordaire, à Montréal-Nord.

Après le vol, trois individus ont pris la fuite, deux dans un taxi et l'autre dans une camionnette volée.

Une fusillade a alors éclaté entre les policiers et les fuyards mais personne n'a été blessé.

Les deux voleurs qui prenaient place dans la voiture-taxi ont été capturés.

Un gamin auteur des faux appels à la bombe

■ C'est un enfant d'une douzaine d'années qui serait l'auteur des faux appels à la bombe à la tour de surveillance du ministère des Transport, au tunnel Louis-H. Lafontaine, au cours des dernières semaines.

C'est grâce à une table d'écoute installée par Bell Canada sur la ligne téléphonique du tunnel Lafontaine, que la police de la Communauté urbaine de Montréal a pu trouver le coupable. Lors du dernier appel, hier après-midi, des agents de la SQ ont fouillé minutieusement les deux tubes du tunnel sans rien trouver d'anormal.

La circulation a été perturbée dans les deux directions durant plus de 45 minutes.

Il recevra \$26 000 des héritiers d'un ophtalmologiste

■ Un peintre en bâtiments de Longueuil, M. André Nancioni, qui avait institué une poursuite de \$90 000 contre deux ophtalmologistes de la métropole, tout en se plaignant par ricochet des traitements prodigués par trois ou quatre autres, recevra finalement \$26 128 des héritiers d'un professionnel de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, aujourd'hui décédé.

M. Nancioni, qui avait eu la paupière droite perforée par une branche d'arbuste lors d'une chute, en mars 1977, souffre maintenant d'un relèvement de cette même paupière, qui l'empêche de fermer l'œil complètement et qui en réduit sérieusement la mobilité.

En décidant de cette compensation partielle, le juge André Brossard souligne qu'une intervention chirurgicale de la nature de celle effectuée à un certain moment sur le requérant, comporte des risques, et qu'elle ne doit pas être pratiquée de façon exploratoire, c'est-à-dire avant que l'objet n'ait pu être localisé de façon précise dans l'orbite. Car le bois est un matériau de nature végétale qui est indécidable par rayon X.

Il vaut donc mieux attendre que le corps étranger se soit enkysté de façon à former une masse opaque aux rayons des tests alors indiqués: ceux du tomodesitométrisme.

Après avoir revu toute la preuve, et notamment les dépositions de nombreux spécialistes en la matière, le juge Brossard en vient à blâmer le médecin défunt pour son absence initiale de diagnostic et l'intervention chirurgicale à la fois intempestive et inutile qui a provoqué les séquelles que l'on sait.

Un octogénaire meurt asphyxié dans son lit

■ Un octogénaire a été retrouvé sans vie dans son lit, vers 3 h 45 hier matin, à la suite d'un incendie qui a ravagé son logis, au 4292 de la rue Fullum.

La police croit que la victime, M. Philippe Gérard, 80 ans, aurait succombé à l'asphyxie. Toutefois, une autopsie devait être pratiquée afin de déterminer la cause exacte du décès.

Une trentaine de pompiers travaillant sous les ordres du chef de district Raymond Therrien ont mis moins d'une heure à circonscire les flammes. Quoique l'origine exacte du sinistre ne soit pas encore connue, on a émis l'hypothèse qu'une défectuosité du système électrique pourrait être en cause.

Ils réclamaient \$25 000 pour un libelle: la cour leur donne \$250

■ Deux anciens employés de la Commission scolaire Jérôme-Leroyer, qui avaient réclamé \$25 000 de dommages de trois ex-collegues de travail pour libelle diffamatoire commis à leur endroit dans une lettre adressée à leur employeur, ne recevront finalement que \$250 en dédommagement.

Le juge Pierre A. Michaud, tout en déclarant que les propos reprochés étaient vraiment diffamants, se dit d'avis que le tort causé aux requérants a été plutôt mince, dans les circonstances, et qu'il n'y a pas eu, chez les victimes, quelque perte économique.

Les intimés étaient au nombre de 20, au départ, mais seuls deux ne se sont pas rétractés complètement en cours de route.

Le tribunal rejette par ailleurs une partie de la défense présentée par l'un d'eux. Il avait invoqué qu'il n'y avait pas de libelle parce que l'écrit attaqué ne contenait pas d'affirmations directes quant à certains gestes illicites imputés aux victimes, mais ne posait que... des questions (fort directes, elles) sur ce qu'ils avaient fait avec certains articles disparus des locaux ou terrains de la Commission.

M. Harrison, contre qui pèsent treize chefs d'accusation de vol, parjure, fraude et conspiration, en était à sa deuxième journée de contre-interrogatoire.

Selon lui, cette collusion a eu pour résultat que l'ensemble des témoignages de ces personnes (...) ne reflétait pas la vérité.

Le Comité des Communes sur les privilèges et élections enquêtait l'an dernier sur des allégations voulant que M. Mackasey ait agi comme lobbyiste pour le compte de Les Ateliers d'usinage Hall Ltée. Le comité devait rejeter cette accusation formulée par M. Harrison lui-

La CUM barricade un camp de défavorisés à Pierrefonds

■ Depuis quelques jours les installations de l'Accueil des enfants défavorisés dans le parc régional du Cap Saint-Jacques, à Pierrefonds, sont placardées et la maison principale, expropriée des religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie, est barricadée. Le camp et ses responsables sont sous le coup d'une menace d'expulsion signifiée par le comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

FLORIAN BERNARD

C'est une histoire triste qui a rebondi, hier soir, au conseil de la CUM et au cours de laquelle le président Pierre DesMarais II s'est montré inflexible. À la jeune avocate qui représente le camp des défavorisés, Me Suzan-

ne Forest, il a répondu que ce camp jouit d'une tolérance depuis que la CUM a acquis le Cap Saint-Jacques pour en faire un parc régional. La CUM a signifié des avis d'expulsion et aucune autre délai ne sera accordé. Les bénévoles qui ont fondé cette oeuvre avec l'appui du cardinal Léger, en 1973, doivent vider les lieux.

Les responsables du camp ont fait valoir qu'ils ne nuisent en rien aux activités du parc. Ils ont ajouté que ce parc ne sera pas aménagé avant un certain temps et que, de toute manière, le camp pourrait très bien continuer à fonctionner sans nuire aux activités de plein air et de récréation. Rien à faire. M. DesMarais a déclaré que la tolérance a assez duré.

Ce camp qui accueille chaque été des enfants défavorisés et des familles a été créé en 1973. Les responsables ont renoué la vieille maison qui leur avait été cédée par les religieuses. À l'aide de dons publics — sans la moindre subvention gouvernementale — y allant même de leurs propres deniers, ils ont maintenu les activités, continuant de recevoir des enfants gratuitement. Une religieuse, Soeur Thérèse Pépin, a servi de secrétaire à la corporation. Malheureusement, depuis quelques années, elle a omis de renvoyer à Québec le formulaire annuel exigé des corporations à buts non lucratifs. L'Accueil des défavorisés n'a même plus d'existence légale. M. DesMarais s'est servi de ce prétexte, hier,

pour rejeter toute demande d'entente avec la CUM. L'avocat qui représente le camp, Me Suzanne Forest, doit reactivier la charte au cours des prochains jours et s'apprete à entreprendre une lutte légale à l'endroit de la CUM.

Les enfants et les familles qui profitent de vacances gratuites durant l'été au Cap Saint-Jacques sont référés par les paroisses du Grand Montréal, les services sociaux et les communautés religieuses. Tout le personnel du camp travaille sans salaire. Le camp tient depuis onze ans. Il est unique dans son genre. Mais ses jours sont maintenant comptés, à moins que les religieuses et les dames qui s'en occupent réussissent à gagner le coeur du président de la CUM.



Il tire sur sa famille et se suicide

Atteint d'une crise de folie furieuse, un homme de 41 ans, Ernest Fedun, un dentiste qui habitait un quartier huppé de l'ouest de Toronto, a tenté de tuer sa femme, la blessant d'une balle au bras, d'une autre à l'épaule

et d'une troisième à la jambe, puis a tué son fils de 5 ans et grièvement blessé sa fille de 9 ans, avant de se tirer une balle dans la tête. Sur notre photo, le corps du forcené est évacué par la police. télephoto UPC

CONDAMNÉS UNE SECONDE FOIS À LA PRISON À VIE

Pimparé et Guérin en appel

■ Pimparé et Guérin veulent un troisième procès. Depuis 1979, 23 citoyens choisis comme jurés les ont désignés comme étant les auteurs de l'effroyable tuerie du pont Jacques-Cartier et, à peine condamnés au bagne à perpétuité, ils faisaient savoir, hier, qu'ils vont à nouveau se présenter devant la Cour d'appel.

MARIO ROY

« Plus un crime est crapuleux, plus grandes doivent être les précautions prises pour s'assurer que le droit est respecté », a commenté Me Micheline Chénard-Saint-Laurent.

L'avocate de la défense a annoncé que les procédures d'appel allaient être engagées dès la semaine prochaine; le recours va reposer sur deux points de droit que Me Chénard-Saint-Laurent n'a pas voulu expliciter.

De son côté, Me André Vincent, qui a agi en poursuite, n'a pas commenté la procédure à venir.

« C'est le droit strict des accusés de se pourvoir en appel », a-t-il simplement exposé.

L'épilogue judiciaire d'un des plus horribles crimes commis dans la métropole au cours des dernières décennies n'est donc pas terminé. La question est maintenant de savoir si le tribunal de seconde instance va encore une fois retourner Pimparé et Guérin au rang des innocents, en invoquant une quelconque erreur de droit.

On sait que, quelques jours après l'événement, les deux hommes avouaient tout aux policiers, avec un luxe de détails confinant à l'horreur. Plus tard, ils entraient en correspondance avec les parents d'une de leurs victimes, implorant leur pardon pour les gestes posés. Revirement lors du deuxième procès: Pimparé se disait innocent, et accusait la Sûreté du Québec d'avoir fabriqué la déclaration incriminante, pendant que Guérin, muet, laissait son procureur évoquer semblable coup monté.

Pour l'heure, le juge Claire Barrette-Joncas a condamné Gilles Pimparé, 30 ans, et Normand Guérin, 31 ans, à la prison à vie. Le duo a été reconnu coupable par un jury, dimanche, du meurtre des jeunes Chantal Dupont et Maurice Marcell, jetés au bas du pont Jacques-Cartier, le 4 juillet 1979, après que Pimparé et Guérin eurent tour à tour violé l'adolescente.

Affichant tous deux un large sourire lorsque, devant une salle comble, on les a amenés au banc des accusés, les deux meurtriers ont refusé de s'adresser au tribunal avant que sentence ne soit rendue.

La présidente de la Cour d'assises n'a pour sa part émis aucun commentaire en renvoyant Pimparé et Guérin au pénitencier.

En novembre 1979, lorsqu'il avait prononcé contre eux des sentences similaires, le juge Jean-Guy Boillard, lui, avait sévèrement admonesté le duo. « Vous avez été jugés avec justice et

honnêtement: vous avez eu un traitement dont vos victimes n'ont jamais bénéficié... Ces crimes, et les circonstances dans lesquelles ils se sont produits, sont peut-être de nature à inciter certaines personnes à se pencher sur la législation qui a aboli la peine de mort », avait commenté le juge Boillard.

Pimparé et Guérin sont en principe astreints à une période de détention minimale de 25 ans, peine qui a commencé à courir le jour de leur arrestation, le 6 juillet 1979.

En fait, la loi prévoit qu'après 15 ans d'incarcération, ils pourront demander à comparaître devant un nouveau jury qui aura alors le pouvoir de les remettre en liberté, à la lumière de leur comportement derrière les murs et de certaines autres considérations. Gilles Pimparé et Normand Guérin peuvent donc entretenir l'espoir de retourner au sein de la société à l'été 1994... s'il n'y a pas, entre-temps, intervention de la Cour d'appel.

Selon Harrison, les Communes ont été trompées

■ (PC) — Des représentants de la Banque de Montréal, un membre du bureau de l'ex-premier ministre Pierre Trudeau, l'avocat Jean Bruyère et l'homme d'affaires Robert Harrison auraient induit délibérément en erreur un comité parlementaire au sujet d'allégations de trafic d'influence concernant l'ex-ministre libéral Bryce Mackasey.

C'est ce qu'on a appris mercredi en Cour des sessions de la bouche de l'ex-président du Board of Trade de Montréal, M. Robert Harrison, qui témoignait à sa propre enquête préliminaire.

M. Harrison, contre qui pèsent treize chefs d'accusation de vol, parjure, fraude et conspiration, en était à sa deuxième journée de contre-interrogatoire.

Selon lui, cette collusion a eu pour résultat que l'ensemble des témoignages de ces personnes (...) ne reflétait pas la vérité.

Le Comité des Communes sur les privilèges et élections enquêtait l'an dernier sur des allégations voulant que M. Mackasey ait agi comme lobbyiste pour le compte de Les Ateliers d'usinage Hall Ltée. Le comité devait rejeter cette accusation formulée par M. Harrison lui-

même lors de l'enquête sur la faillite de Les Ateliers, en 1982.

Par la suite, une accusation de trafic d'influence portée par la GRC a été rejetée par un juge de la Cour des sessions qui en était venu à la conclusion qu'il n'existait pas la moindre preuve justifiant de citer l'homme politique à son procès.

M. Harrison a déclaré que les représentants de la banque, Allan Grossman, membre du personnel de M. Trudeau, alors premier ministre, ainsi que MM. Bruyère, Mackasey et lui-même avaient convenu de témoigner sur la « forme » des transactions financières de M.

Mackasey et non sur leur « substance ».

Il a aussi signalé s'être « assuré » qu'il ne dirait pas « des choses qui n'avaient pas besoin d'être dites » au comité. « Le problème, d'ajouter le témoin, venait de la façon dont M. Mackasey avait orchestré les témoignages devant le comité. »

Il a ajouté qu'il s'était présenté, lors de ce même témoignage, comme le « bouc émissaire ».

Il a par la suite déclaré avoir tenté de protéger des gens lors de son témoignage, comme il avait protégé M. Mackasey plus tôt au moment de l'enquête sur

la faillite de Les Ateliers.

Bien qu'il ait confié au Comité des Communes que M. Mackasey ne siégeait pas sur le conseil d'administration de Les Ateliers, M. Harrison a réitéré à maintes reprises au cours de son enquête préliminaire que M. Mackasey était bel et bien membre du conseil d'administration de l'entreprise d'usinage. M. Mackasey l'a toujours nié.

Hier, M. Harrison a affirmé que M. Mackasey avait accepté de siéger sur le conseil d'administration et de chercher à obtenir des contrats pour la firme auprès d'Ottawa. « Est-ce que

ça en fait un lobbyiste payé, je l'ignore », a conclu M. Harrison.

L'ancien conseiller financier de M. Mackasey a attribué ses ennuis à sa trop grande loyauté envers des gens « qui n'ont pas été aussi loyaux à mon égard ». Il a précisé avoir été trop loyal à l'égard de M. Mackasey, de la firme de comptables agréés Touche Ross et Associés et de la Banque de Montréal, avec laquelle il avait transigé en vue de résoudre les problèmes financiers de M. Mackasey.

Il a laissé entendre qu'il aurait pu garder pour lui ce qu'il savait mais qu'il avait pensé: « Qu'ils aillent au diable, qu'ils paient ».

Un événement artistique
exceptionnel!

Plus de 200 musiciens, comédiens,
interprètes, danseurs, humoristes,
auteurs et écrivains réunis sur une
même scène.

Gala des 100 ans de LA PRESSE
aux Beaux Dimanches
à 19h30

Soyez de la fête aux
Beaux Dimanches de Radio-Canada à 19h30!

Réalisateur: Jean Savard
Producteur délégué: Jean Bissonnette



Dans Saint-Jacques, le PLQ est en sérieuse difficulté

Le Parti libéral de Robert Bourassa est en sérieuse difficulté dans le comté de Saint-Jacques. C'est ce que révèle un récent sondage réalisé par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) auprès de 500 électeurs. Une élection partielle doit avoir lieu en novembre dans cette circonscription de l'Est de Montréal.

Le spécialiste des sondages politiques de la maison CROP, Claude Gauthier, a confirmé hier à LA PRESSE qu'une consultation avait été réalisée dans le comté de Saint-Jacques au cours des derniers jours et que les résultats étaient étonnants. Il a cependant refusé d'en dire davantage, étant tenu au secret professionnel par les hommes d'affaires qui ont commandité la réalisation de cette enquête.

Les résultats de ce sondage a été remis aux commanditaires au début de la semaine.

Selon les informations recueillies par LA PRESSE et qui ont été confirmées par différentes sources, le Parti libéral traîne de l'arrière par 11 points alors que la date de cette élection partielle n'avait pas encore été annoncée par le premier ministre René Lévesque.

Remontée du PQ

Si l'élection partielle dans Saint-Jacques avait eu lieu au moment où les électeurs étaient interrogés par CROP, le candidat du Parti québécois, André Boulerice, aurait récolté 35 p. cent des intentions de vote.

Le candidat du Parti libéral, Jean-François Viau, qui est très peu connu des électeurs, n'aurait obtenu l'appui que de 24 p. cent des citoyens. Dix p. cent des personnes interrogées ont déclaré qu'elles s'abstiendraient d'exercer leur droit de vote.

On retrouve 23 p. cent d'indécis parmi les personnes interrogées alors que 7 p. cent ont refusé de répondre au questionnaire qui comprenait une vingtaine de volets. L'Union nationale ou les autres partis ne récoltent que un p. cent des intentions de vote.

CROP a aussi sondé le cœur et les reins des électeurs advenant le déclenchement d'élections générales. Si tel avait été le cas, le Parti québécois aurait récolté 32 p. cent des voix dans Saint-Jacques lors d'élections générales, contre 26 p. cent pour le PLQ, alors que l'Union nationale de Jean-Marc Béliveau aurait remonté à 9 p. cent.

Ces chiffres viennent en contradiction avec le sondage provincial réalisé il y a une dizaine de jours par la maison SORECOM et qui donnait une intention de vote de 58 p. cent aux libéraux contre 23 p. cent au PQ et 18 p. cent à l'Union nationale.

À la question de savoir qui ferait le meilleur premier ministre, 38 p. cent des électeurs ont préféré M. Lévesque et seulement 26 p. cent ont donné leur appui à Robert Bourassa.

Dans le sondage SORECOM-Le Soleil, 61 p. cent des person-

nes interrogées considéraient que M. Lévesque s'acquittait très bien de ses fonctions.

Autre fait à noter, ces deux sondages ont été réalisés avant le message inaugural prononcé mardi à l'Assemblée nationale par le premier Lévesque. Ce dernier a fait preuve d'une ouverture surprenante, du moins pour certains, au nouveau gouvernement conservateur dirigé par Brian Mulroney, dans le but d'en venir à une nouvelle entente constitutionnelle.

Cette attitude manifestée par le premier ministre du Québec à l'endroit du gouvernement fédéral pourrait donner des résultats positifs au gouvernement péquiste dans sa tentative de faire remonter sa cote dans l'opinion publique.

Bisbille dans Saint-Jacques

Les chiffres surprenants du comté de Saint-Jacques peuvent s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les libéraux y sont très divisés. On doit donc s'abstenir de les transposer au plan provincial, soulignent des spécialistes.

Robert Bourassa a décidé de désigner d'office Jean-François Viau comme candidat dans ce comté de Montréal, ce qui en a indisposé plusieurs. Dont les partisans du criminaliste Frank Shoofey qui, une fois de plus, a été écarté du revers de la main par les dirigeants du PLQ.

Il faut aussi se rappeler que le PLQ avait remporté de justesse

Jacques Bouchard

la victoire lors de la l'élection partielle de 1983 alors que Serge Champagne avait été élu avec moins de 500 voix de majorité contre la candidate péquiste, Jeannine Chéron.

Le sondage révèle aussi que l'ex-ministre Claude Charron est encore très populaire dans son ancien comté. Il ne serait pas étonnant que ce dernier, qui a repris du service au PQ depuis quelques semaines, s'implique de façon très évidente dans le comté pour aider M. Boulerice à remporter la victoire.

Le gouvernement du PQ a d'ailleurs décidé de tout mettre en oeuvre pour enfin gagner une élection partielle. Depuis la prise du pouvoir par le PQ, en 1976, les 21 élections partielles ont été remportées par le Parti libéral. Ce qui constitue un record fort peu enviable pour un parti ministériel.

Le PLQ, par ailleurs, a déjà perdu 11 points dans les intentions de vote, passant de 69 à 58. Une défaite dans Saint-Jacques pourrait devenir très embêtante pour Robert Bourassa. Car le mécontentement à l'endroit du chef commence à se manifester au sein des troupes. Surtout que M. Bourassa refuse obstinément de se présenter à une élection partielle.



Bernard Landry, ministre des Relations extérieures du Québec.



Jean Chrétien, ex-ministre des Affaires extérieures du Canada.

L'« AFFAIRE SHANGHAI » C'est contre le bureau du Québec à Hong Kong que Chrétien en avait

OTTAWA — Selon le député de Saint-Maurice, M. Jean Chrétien, l'ancien gouvernement libéral voyait d'un bon oeil la visite du premier ministre Lévesque à Shanghai mais était très réticent à l'égard de l'ouverture d'une délégation du Québec à Hong Kong.

GILLES PAQUIN de notre bureau d'Ottawa

M. Chrétien a rendu public, hier, une lettre expédiée au ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur du Québec, M. Bernard Landry, l'été dernier à ce propos.

Dans un communiqué accompagnant sa lettre, M. Chrétien note qu'il a offert la collaboration de son ancien ministère dès le 21 août en vue du voyage de M. Lévesque en Asie.

La missive de M. Chrétien prévient M. Landry qu'il pourrait y avoir certaines difficultés dans l'organisation de l'étape chinoise en raison des célébrations du 35e anniversaire de la Révolution.

Plus loin, M. Chrétien ajoute que l'ouverture d'une délégation à Hong Kong suscite des inquiétudes à Ottawa.

« En vous communiquant l'ac-

cord du gouvernement fédéral pour l'établissement de votre mission, je souhaite que son mandat et sa permanence puissent faire l'objet de discussions ultérieures entre nos deux gouvernements », écrit-il.

Même s'il a rendu publique sa propre lettre à M. Landry, M. Chrétien n'a cependant pas publié les échanges de correspondance entre Ottawa et l'ambassade du Canada en Chine faisant état de la nature des difficultés évoquées dans son communiqué.

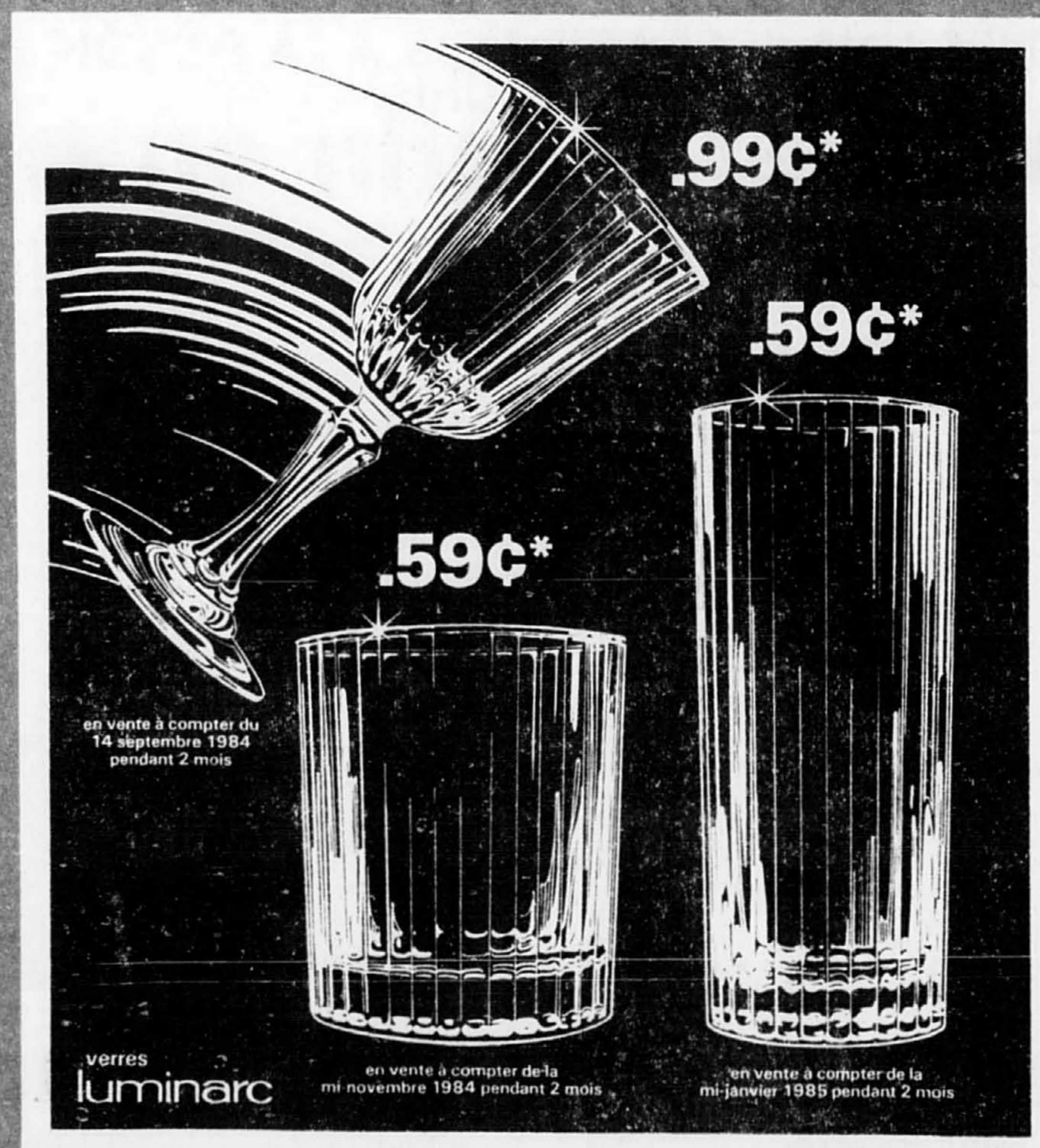
Il semble donc qu'Ottawa a effectivement participé à l'organisation du voyage de M. Lévesque en Chine mais que la naissance d'une nouvelle délégation dans la colonie de Hong Kong déplaisait à l'ancien ministre.

M. Chrétien précise dans sa lettre à M. Landry qu'il doute du succès d'une telle délégation en raison de l'existence antérieure des représentations de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan à Hong Kong.

À la suite de cette lettre, le voyage de M. Lévesque a effectivement été retardé de quelques jours pour lui permettre de se rendre à Shanghai en dépit des difficultés prévues par M. Chrétien.

ATTENTION!

offre renversante



Voici l'occasion de remplacer vos verres par une verrerie prestigieuse, signée Luminarc. Faites votre prochain achat de carburant chez un détaillant Esso participant et vous pourrez vous procurer ces verres à prix... renversants!

Vente limitée à 1 verre par achat de carburant.

*taxe en sus

Commencez dès maintenant votre prestigieuse collection de verres à prix d'aubaine.

Avec vous, on va de l'avant.



Fabius à Ottawa puis à Québec au début de novembre

OTTAWA (d'après CP, AFP) — Le premier ministre de France, M. Laurent Fabius, effectuera, du 7 au 10 novembre, une visite officielle au Canada lors de laquelle il se rendra à Ottawa, puis à Québec.

Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a confirmé hier que M. Fabius passerait 24 heures à Ottawa, en réponse à l'invitation officielle qu'il lui a faite récemment. Il sera accompagné de plusieurs membres de son gouvernement.

Par ailleurs, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a fait savoir que dans le cadre des visites alternées des premiers ministres français et québécois décidées en 1977, M. Fabius serait à Québec les 8 et 9 novembre. M. Lévesque s'était rendu à Paris en décembre dernier.

Ce sera le premier voyage officiel qu'accomplira M. Fabius en sa qualité de chef du gouvernement français, poste auquel il a été nommé en juillet dernier par le président François Mitterrand. M. Fabius était jusqu'alors ministre de l'Industrie.

Le ministère québécois des Relations internationales a an-



Laurent Fabius, premier ministre de France.

noncé de son côté que M. Alain Calmat, ministre français de la Jeunesse et des Sports, était attendu aujourd'hui à Québec, pour une visite officielle de deux jours.

IMPORTANT ENCAN PUBLIC

RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX: 64 pièces seulement vendues aux dates spécifiées, pièces de toute première qualité pour décorateurs et marchands de tapis spécialisés.

Entretiens, il a été établi et confirmé que les versements minimaux requis n'ont pas été effectués et, en conséquence, les tapis et carpes seront vendus par encan public.

64 TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX DE PREMIÈRE QUALITÉ NOUÉS MAIN.

ORIGINES ET DIMENSIONS: Pièces précieuses en soie, laine, laine et soie, tapis uniques réalisés en communautés rurales, tapis du désert, tous noués main en Iran, au Pakistan, en Afghanistan, etc., grandeur depuis tapis de prière jusqu'aux tapis pour pièces.

TERMES: Les soumissionnaires acceptés pourront soumissionner pour achat au comptant ou par chèque visé.

ENDROIT: HOTEL LE PAVILLON, Salon Louis XIII, 7700 Côte-de-Liesse.

HEURE et DATE: Samedi 20 octobre, à 14h, inspection à partir de 13h précises.

MANDATAIRES ET INTERMÉDIAIRES: A.H.I. et Middle East Factors (Canada) Ltée

Tel.: 636-8204

Iona Campagnolo: éviter les déchirements

■ WINNIPEG (PC) — La présidente du Parti libéral du Canada, Mme Iona Campagnolo, s'est prononcée hier contre la tenue d'un congrès qui remettrait en question la direction du parti.

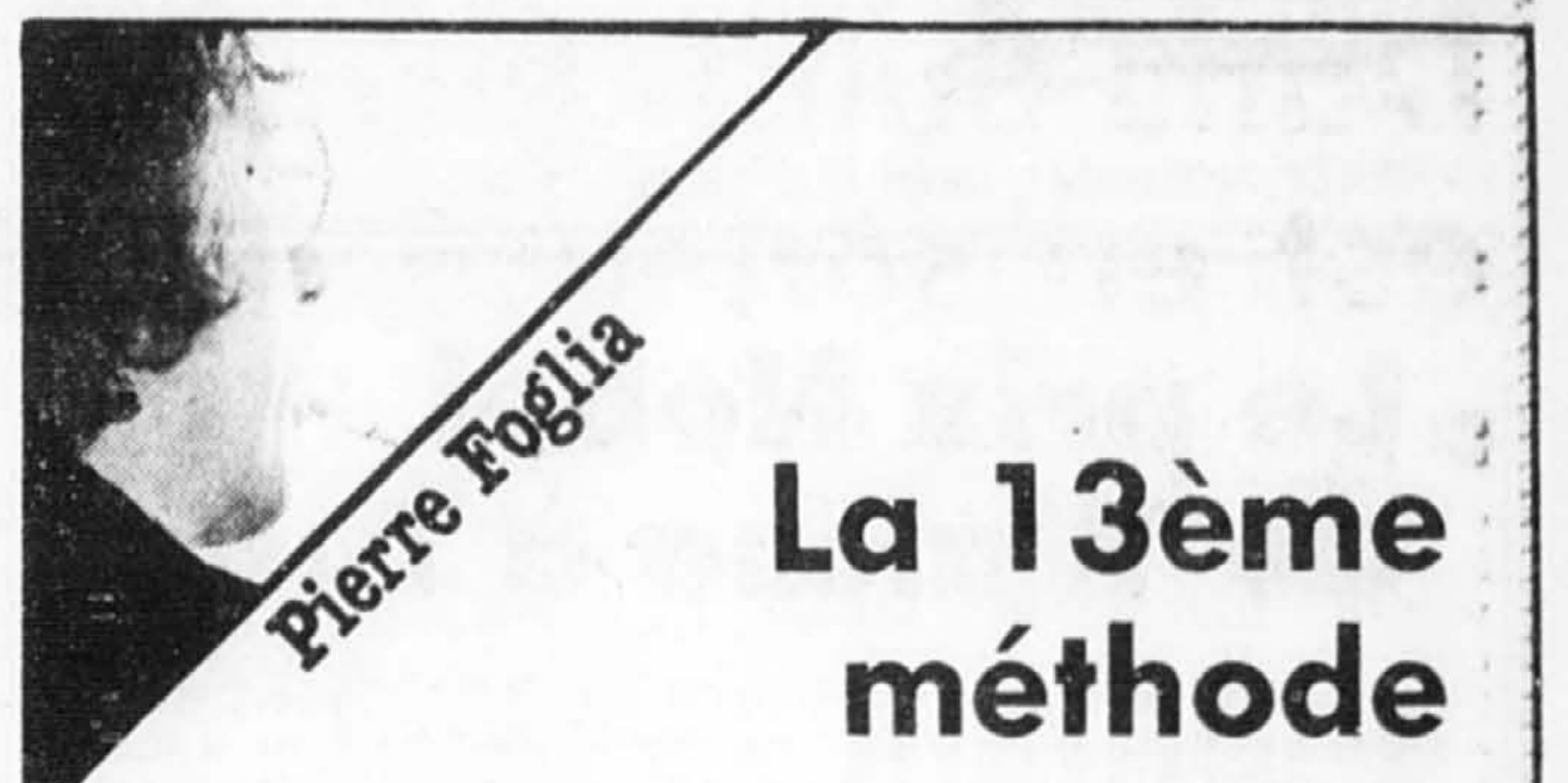
Au cours d'une période de questions suivant un discours devant un groupe de partisans de Winnipeg, un membre de l'auditoire a suggé-

ré la tenue d'un congrès pour confirmer le poste de M. John Turner.

Mme Campagnolo a répondu qu'au lieu de la convocation d'un congrès, les libéraux devaient se tenir ensemble et garder M. Turner à leur tête pour pouvoir offrir une équipe capable de remplacer le gouvernement conservateur.

« Si nous commençons à nous critiquer les uns les autres, à la manière des tories, nous subirons le sort qui a été le leur durant nombre d'années dans l'opinion publique. »

Selon elle, les conservateurs vont essayer d'affaiblir certains programmes sociaux comme l'assurance-santé. Alors, la population songera de nouveau aux libéraux.



Pierre Foglia

La 13ème méthode

■ Je viens de parcourir un article du *Time* de septembre dernier qui détaille les 12 façons de faire un bébé, soit par insémination artificielle, soit in-vitro.

Stérilité du père? De la mère? Des deux? Pas de problème. On s'adresse d'abord à une banque de sperme (une bourse pop!), puis on trouve une donneuse pour l'ovule. La science fait le reste. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Comble de malchance, non seulement la mère est stérile, mais elle n'est pas non plus en état de supporter une grossesse... Pas grave. Il suffira d'avoir recours à une porteuse. Et voilà donc un enfant avec deux pères, le donneur et l'autre. Et avec trois mères, la donneuse, la porteuse et celle qui finalement le bercera.

Merveilleuse science! Il est bon de rappeler, cependant, qu'il existe une 13ème méthode pour avoir un enfant quand on en veut absolument un, et qu'on ne peut pas le faire par la méthode habituelle.

Cette 13ème méthode, qui s'appelle l'ADOPTION, est scientifiquement beaucoup moins spectaculaire que les 12 autres. Mais, socialement, peut-être plus, comment dire... plus humaine.

Certes l'adoption c'est aussi une loterie. Rien ne dit que l'enfant qu'on adoptera ne sera pas physiquement ou mentalement diminué. Et puis les formalités sont interminables, il paraît qu'on satisfait, aujourd'hui, les demandes de 1978-79. Et puis c'est très cher. Pour un enfant adopté au Honduras, par exemple, les frais peuvent grimper jusqu'à \$7000...

On s'étonnera, en passant, que d'une part les lois soient si archaïques, si brouillonnes lorsqu'il s'agit de trouver un foyer à des enfants nés par erreur, mais que par ailleurs, la science soit si avancée pour en envoyer d'autres jouer dans le trafic...

Mais on ne s'étonnera jamais autant que la brave mère de famille haïtienne qui tomberait, par hasard, sur l'article du *Time*. « Comment! 12 méthodes pour faire des enfants! Quand vous aurez cinq minutes, messieurs les savants, pourriez-vous en trouver une, pas trop chère, et qui ne donne pas le cancer, pour NE PAS EN FAIRE? Et serait-ce un effet de votre bonté de venir l'expliquer à mon mari et à mon curé? »

Pour revenir à la 13ème méthode, si on est vraiment très pressé, la solution c'est d'adopter un enfant de plus de sept ans. Alors là, pas d'attente. Il en pleut, et la demande est très faible. Bien sûr, les risques sont plus gros. Plus ils sont vieux, plus ils ont fait de foyers nourriciers, plus ils sont imaganes. Disons-le, souvent délinquants sur les bords...

La science, c'est tout de même plus propre. Et puis on a du neuf.

Mais ne trouvez-vous pas un peu gênant de se faire faire un enfant sur mesure, quand il y en a tant de tout faits qui ne savent pas où se garer?

Et même quand on peut les faire soi-même, par la bonne vieille méthode artisanale, ce sont des questions qui se posent: c'est quoi au juste que je veux? Un petit morceau de moi (ou de toi) à admirer, ou un enfant, quel qu'il soit, à aimer?

J'ai un voisin qui a répondu à cette question d'une bien curieuse façon. Je vous en ai déjà touché un mot dans cette chronique, il y a longtemps. Ce voisin, donc, a sept enfants. Un à lui. Trois adoptés. Et trois placés chez lui par les services sociaux. Je l'ai appelé pour lui demander ce qu'il pensait de la 12ème méthode, vous savez, un donneur de sperme, une donneuse d'ovule et une porteuse pour le foetus...

Il m'a dit merde. C'est vrai qu'avec sept enfants, il n'a pas de temps à perdre, à répondre à des niaiseries.

Mais pensez-y pareil, c'est une bonne question quand il s'agit des enfants qu'on veut avoir, peu importe la façon. « C'est quoi je veux au juste? »... Des fois, être bien honnête avec soi, faudrait répondre: au fond, c'est pas vraiment un enfant que je veux.

C'est un chien. Ou un chat.

Illusion

Un après-midi magnifique, comme l'automne nous en donne quand il frissonne à pleins clichés. Mais c'était pas du Verlaine. Il faisait même assez beau pour que ce soit du Renoir.

Dans le *Common Park* de Boston, mais je suis sûr que c'était la même chose au parc Lafontaine, et partout ailleurs en Amérique, les gens allaient à pas lents dans les allées chaudes. Les Nègres souriaient comme jamais. Et les banes étaient tous occupés. Sur la pelouse, à côté, trois gamines riaient en écoutant une quatrième leur raconter une histoire de rendez-vous manqué. Elles se tenaient au milieu de leur rire comme sur une île de pur bonheur.

Un infiniment vieux monsieur est passé à tout petits pas. Les veines comme sorties de sa peau transparente. Je le trouvais si fragile que j'ai cru qu'il allait se briser là, devant moi, quand ont résonné soudain des tambours tapés à pleines mains.

Il y avait même, comme dans les tableaux, l'enfant à plat-ventre au bord de l'étang, qui s'amusait à faire couler son bateau, dans des grandes gerbes d'eau...

Je ne me souvenais pas d'avoir vu tant de gens heureux que cet après-midi là, dans le *Common Park* de Boston.

J'ai vraiment cru un instant que... je ne dirai pas ce que j'ai cru. Vous me prendriez pour un naïf. Ou pire, pour un poète.

De toute façon, ce n'était qu'une illusion. Mon histoire finit mal.

Soudain, au-dessus du parc est passé un de ces petits avions qui traînent derrière eux une banderole publicitaire. Sur la banderole de celui-là, on lisait ceci: « Alone? Dial Together Service - 7664000 »

Mentalement, j'ai noté le numéro. Par curiosité, j'ai appelé. Et rappelé plus tard en soirée. Et rappelé encore.

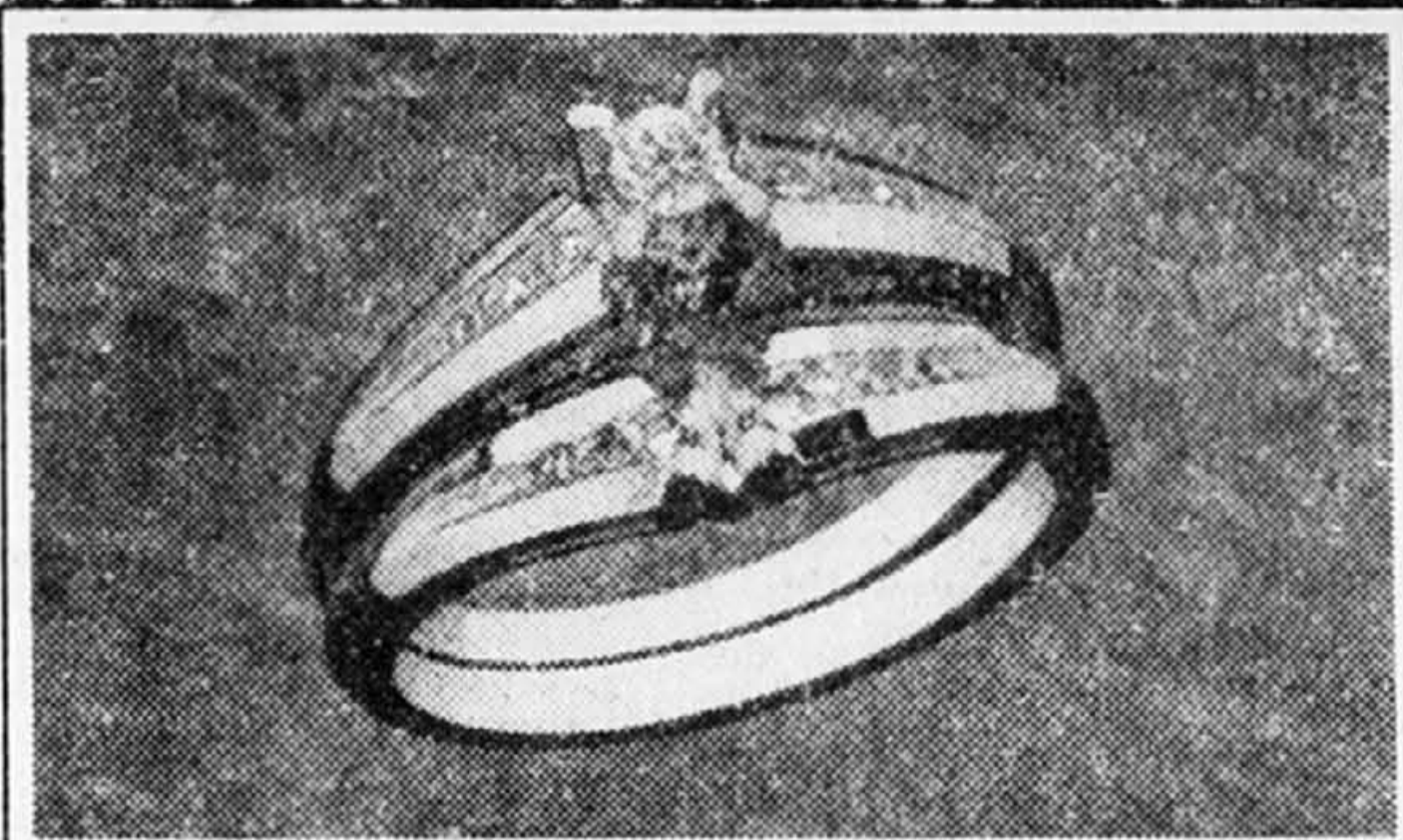
Je n'ai jamais pu avoir la ligne.

Toujours occupé...

DIAMANTS DANS LA NOTE!



« La valeur Peoples c'est de superbes diamants à des prix enchanteurs »



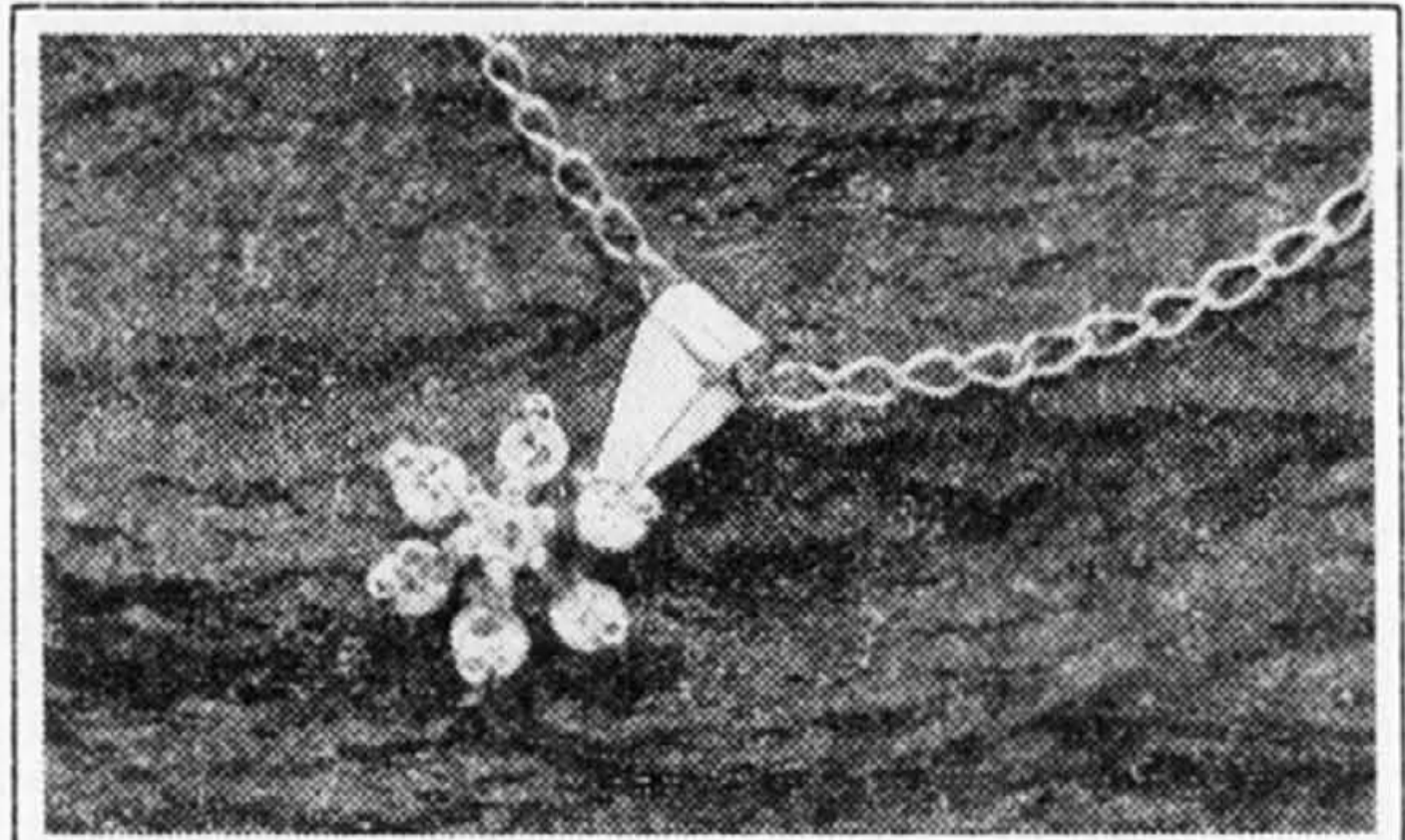
BAGUE DE FIANÇAILLES
Jonc 350\$
D'autres bagues de fiançailles sont offertes à partir de 295\$ **595\$**



BAGUE DE SOIRÉE DIAMANTÉE
D'autres styles sont offerts à partir de 295\$ **395\$**



BAGUE À DIAMANT POUR HOMMES
D'autres styles sont offerts à partir de 395\$ **295\$**



PENDENTIF AVEC ÉPI DE DIAMANTS
D'autres styles sont offerts à partir de 149\$ **149\$**

PEOPLES+

Le Carrefour Laval
Place Portobello
Place La Salle

Centre Laval
Les Galeries D'Anjou
Plaza St. Hubert

1015 Ouest Rue St. Catherine
Centre d'Achats Fairview
Plaza Alexis Nihon

Place Vertu
Centre Rockland

Des rabais sans pépin!

LA PLUS HAUTE QUALITÉ À PRIX ABORDABLE!

FUJICA

FUJICA AX-5
Le Fujica AX-5: le meilleur des Fujica, avec des caractéristiques que l'on retrouve sur des appareils beaucoup plus dispendieux. Voici quelques-unes de ses caractéristiques:
— automatique
— priorité à l'ouverture
— priorité à la vitesse
— programme
— mémoire d'exposition
— manuel
— levier de profondeur de champs



fujimoto

FUJIMOTO 60M-C
Un agrandisseur couleurs de haute technologie avec plusieurs caractéristiques d'avant-garde comme:
— analyseur couleurs incorporé
— cellule de filtrage incorporée au soufflet
— mesure ponctuelle de la densité de l'image
— calculateur à mémoire
— négatif jusqu'à 6X6
Passez voir un de nos conseillers photo pour une démonstration gratuite.



Vivitar

UN ZOOM EXTRAORDINAIRE!

Vivitar 28-135
Le Vivitar 28-135: un zoom de grande qualité optique et d'une versatilité extraordinaire, il peut être utilisé pour le portrait, les paysages, le sport, etc...

N'oubliez pas: les objectifs Vivitar sont garantis 5 ans.



L.L. LOZEQU

TOUT POUR LA PHOTO/VIDÉO

6229, ST-HUBERT
6291, SHERBROOKE EST

274-6577
253-4380

BEAUBIEN CADILLAC

DÉVELOPPEMENT

FILMS COULEURS: 1 h
DIAPOSITIVES: 1 1/2 h*

AGRANDISSEMENT

NÉGATIFS COULEURS: 1 h*
DIAPOSITIVES COULEURS: 1 h*

*La durée du service peut varier selon l'achalandage

Le prix Nobel de Waleza à Tutu

Il ne porte pas exactement ce qu'on pourrait appeler un beau nom bien de chez nous. Mgr Desmond Tutu, à qui le comité Nobel vient de décerner son prix de la paix pour cette année, est un évêque noir anglican d'Afrique du Sud. Ce monde est bien éloigné de nos préoccupations quotidiennes. Mais l'évêque Tutu n'est pas un parfait inconnu ici. Du moins, dans quelques milieux.

C'est ainsi qu'au mois d'août 1983 LA PRESSE consacrait un article à Mgr Tutu sous le titre suivant: «Mgr Tutu dénonce l'apartheid devant le Conseil des Églises.»

Notre collègue Jules Béliveau, envoyé spécial de ce journal à Vancouver, à l'occasion de la 6e assemblée mondiale du Conseil oecuménique des Églises, décrivait l'effet d'heureuse surprise qu'avait causé l'arrivée d'un délégué que «bien des gens n'attendaient plus».

Il s'agissait, bien entendu, de Mgr Tutu. Le tenant pour «subversif», les autorités de l'Afrique du Sud ne favorisaient nullement les déplacements d'un voyageur qui annonce partout que l'apartheid est une hérésie. Il avait répété ses accusations à la télévision de Toronto, qui l'avait interviewé.

La distinction qui échoit cette année à l'élu du comité d'Oslo ne survient pas comme une totale surprise. Il semble que sa candidature ait retenu longtemps l'attention du comité Nobel, avant que le prix ne fût décerné, pour l'année 1983, à Lech Waleza, fondateur du mouvement Solidarité en Pologne.

Le lauréat considère sa récompense comme un geste «politique», démontrant que «ceux qui s'opposent à l'apartheid sont vus de la même façon que ceux qui s'opposent au communisme». Le monde apporte une revanche à un partisan de la non-violence, perçu par les autorités de son pays comme un élément subversif. Mgr Tutu considère, au reste, que l'éclat dont lui-même et son combat sont inondés s'étend à tous ceux qui, dans les Églises et dans les conseils des Églises, défendent les mêmes positions.

Il est intéressant de noter qu'à la suite de l'assemblée mondiale de Vancouver le Comité central du Conseil oecuménique des Églises, réuni en juillet à Genève, s'est prononcé pour une intensification des pressions économiques et politiques pour amener Pretoria à renoncer à un racisme qui, pour avoir gagné en subtilité, n'en demeure pas moins exécutable.

La nouvelle constitution de l'Afrique du Sud ignore toujours les Noirs, qui constituent 73% de la population. Le boycottage des élections du mois d'août et les émeutes signalent le rejet d'un régime qui, «malgré quelques aménagements plus apparents que réels», consacre la pérennité de la suprématie des Blancs.

Le comité central du Conseil oecuménique des Églises (réuni à Genève) conclut de manière catégorique: «Il n'y aura ni paix, ni justice en Afrique du Sud aussi longtemps que les 317 lois raciales qui constituent le système de l'apartheid ne seront pas abrogées et qu'un État démocratique uni, sans distinction de races, n'aura pas été établi.»

Jugeant qu'il ne faut pas «surestimer» le Nobel, l'agence nationale Sapa (Afrique du Sud) écrit: «La nomination de Lech Waleza avait plongé dans l'embarras le gouvernement polonais du général Jaruzelski, l'an dernier. Un an après, Waleza est toujours à la même place. Jaruzelski aussi.»

On ne saurait mieux exprimer son dépit et son cynisme et dire mieux sa satisfaction devant le statu quo. Mais n'est-ce pas donner raison à Mgr Tutu, qui compare les rigueurs de l'apartheid à celles du communisme?

Encore qu'il n'est pas aberrant de supposer que Tutu et les siens aient été inspirés par Martin Luther King (Prix Nobel en 1964) et les succès des Noirs américains dans leurs luttes pour l'émancipation.

Guy CORMIER

La grande école Desjardins

Le Mouvement Desjardins a admirablement réussi dans une des tâches qu'il avait assumées: des services financiers sont maintenant accessibles à tous les Québécois. L'autre tâche principale, l'éducation financière du public, reste constamment à faire et à refaire. Devant la complexité du monde moderne, cette éducation est peut-être plus importante qu'au début du siècle.

Le soixantième anniversaire de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest du Québec nous rappelle le chemin parcouru par le mouvement. A partir d'une base artisanale et paroissiale, le mouvement est devenu une institution financière que l'on qualifierait de «grande banque» n'importe où dans le monde. D'aucuns regrettent cette croissance qui tend à faire disparaître l'institution sociale derrière l'institution financière.

Le succès des caisses populaires ne se mesure pas seulement par leur propre croissance. Leur conception des services financiers a aussi influencé les banques à charte et les fiducies à devenir plus accessibles et à rechercher de nouveaux moyens de servir le public. Les Canadiens jouissent aujourd'hui d'une gamme de services financiers presque sans pareil dans le monde.

Le succès n'est toutefois pas sans danger. La tentation est grande d'utiliser la puissance financière du Mouvement Desjardins pour faire du financement à l'échelle nationale ou internationale. Faite avec prudence, une telle activité est à l'avantage financier des membres des caisses populaires, car la prospérité du mouvement est leur propre prospérité. En revanche, une expansion excessive de ce domaine aurait tendance à estomper la différence entre une caisse populaire et une banque: le mouvement serait en danger de perdre sa raison d'être sociale.

Cependant, les occasions ne manquent pas pour permettre au Mouvement Desjardins de continuer dans sa voie. Par exemple, l'hypothèque à l'abri n'est pas simplement une nouvelle forme de prêt hypothécaire. En donnant plus de latitude aux propriétaires dans le financement de l'achat d'une maison, elle les oblige à mieux comprendre leur situation financière personnelle et à faire un choix plus avisé.

Depuis une dizaine d'années, l'inflation élevée et les fluctuations très fortes des taux hypothécaires ont fait de l'achat d'une maison un véritable casse-tête. Dans certains cas, il était possible de réaliser des profits énormes alors que dans d'autres on risquait de perdre gros. L'hypothèque à l'abri est conçue pour éliminer une partie de ces risques.

Ce n'est toutefois pas une méthode simple et elle ne convient pas à tout le monde. En lançant un tel instrument sur le marché, le Mouvement Desjardins doit veiller à ce que ses membres, et le public en général, soient bien renseignés sur les problèmes et les différentes façons de les résoudre. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un problème mineur: au cours des dernières années, plus d'une grande entreprise s'est montrée incapable de gérer sa dette en période d'inflation.

Dans une période d'instabilité financière, une institution comme le Mouvement Desjardins a plus que jamais un rôle social et éducatif à jouer. Ce sont des initiatives comme l'hypothèque à l'abri qui permettent aux caisses populaires de croître dans le milieu qui leur a donné naissance.

Frédéric WAGNIÈRE



Droits réservés



Jean-Guy Dubuc

Le mois des restaurants, pour eux comme pour nous

Le ministre Robert Dean ne lâche pas prise: il a écrit à son homologue fédéral, Mme Flora McDonald, lui demandant de rouvrir les négociations concernant les travailleurs à pourboire qui ne sont toujours pas admissibles à l'assurance-chômage. Démarche sympathique, déjà entreprise par Québec avec l'ancien gouvernement libéral, qui a peut-être des chances d'aboutir avec des conservateurs désireux d'établir de meilleures relations avec le gouvernement péquiste. Tant mieux si des négociations nouvelles peuvent produire des fruits meilleurs.

Et si cela était, il ne faudrait pas croire pour autant que le problème serait réglé avec cette catégorie de travailleurs québécois. Il faut savoir que la loi 43 n'a pas déçu que les employés; elle a également brusqué les employeurs et toute la profession. A un point tel que cette loi est demeurée concrètement inappliquée parce qu'elle est tout simplement inapplicable.

La question de la restauration et de l'hôtellerie n'est donc pas réglée au Québec. C'est peut-être aujourd'hui, pendant le mois de la restauration, qu'il faut penser à ce milieu de vie mal connu qui fait pourtant partie de la vie de chacun de nous.

D'abord, quand on parle des employés à pourboire, on se réfère à 60.000 personnes. C'est beaucoup; mais ce n'est pas pour autant l'ensemble de la profession. Si l'on pense aux cuisiniers et aux plongeurs, aux femmes de chambres et aux hommes d'entretien, aux barmen et aux gérants, aux hôtes et aux propriétaires, il faut compter 300.000 Québécois qui font vivre cette industrie et qui en vivent.

Ce sont tous des gens qui ont une étrange façon de vivre: ils sont au service de ceux qui célèbrent et qui s'amuse chaque fois qu'il est temps de célébrer et de s'amuser. Eux, ils célèbrent à d'autres moments Noël, le jour de l'An ou la fête des Mères: ils célèbrent le lendemain, quand personne n'a le goût de célébrer. Ils appartiennent à leur famille quand elle est endormie ou occupée ailleurs. Ils vivent, finalement, en marge de la vie des autres.

Ils ont choisi leur métier volontairement, c'est évident. Comme les chauffeurs d'autobus ou les gardiens de nuit, comme les hôtes d'avion et les joueurs de hockey, tous des gens qui doivent s'accommoder d'horaires exigeants et souvent ingrats. Ils sont parfois convenablement rémunérés et gratifiés, souvent respectés et même aimés. Mais pas toujours, on le sait. Pas plus que les autres, dirait-

on. Beaucoup moins que beaucoup d'autres, c'est certain.

C'est peut-être à cause des problèmes qui existent au sein de l'industrie que la relation est parfois difficile entre ceux qui servent et ceux qui sont servis, entre gouvernement et gens du métier, entre l'industrie et une clientèle touristique insuffisante parce que de plus en plus exigeante.

Le client se dit, par exemple, qu'il ne veut pas payer \$26, avant taxe et service, pour une bouteille de vin qui se vend \$10,05 au magasin de la Société des alcools. Le restaurateur se défend en accusant le prix qu'il doit payer cette bouteille, les taxes municipales ou tout le système qui l'oblige à demander des prix qu'il sait excessifs mais dont il a besoin pour survivre. Parfois, tout le système semble vouloir rendre inaccessible la restauration de qualité. Elle existe chez nous, c'est évident, et plus que partout ailleurs. Mais à quel prix?

Il y a des moments où ceux qui doivent passer une partie de leur vie au restaurant pour se sustenter voudraient s'associer, franchement et amicalement, à ceux qui passent leur vie dans les restaurants pour y travailler. Et que les deux groupes se rendent compte qu'ils ont un problème commun. Peut-être que les gouvernements commenceront alors à y comprendre quelque chose.

Présentement, les restaurants sont considérés comme des lieux de catégorie «luxe» où des gens riches vont dépenser le surplus de leur avoir. C'est faux.

Ceux qui, comme moi, mangent dans les restaurants cinq jours par semaine, souvent deux fois par jour, savent qu'un restaurant agréable, qui sert une cuisine saine et bonne à un prix raisonnable, est un lieu essentiel à leur équilibre de vie. Ils veulent avoir droit à la survie; comme les restaurateurs et ceux qui travaillent avec eux.

Tant que les gouvernements imposeront leurs taxes excessives et leur comptabilité incongrue à la restauration et à l'hôtellerie, la profession survivra mal, la clientèle diminuera et la société en souffrira. Parfois, on croirait que tous les gouvernements se sont mis d'accord pour uniquement soutenir le junk food à l'américaine.

Les gens du métier célèbrent leur mois de la restauration. Ils sont 300.000? Nous sommes bien plus nombreux à être préoccupés avec eux, sinon d'eux. Si nous aimons notre cuisine, nous voulons pouvoir nous l'offrir et l'offrir à d'autres qui nous visitent. Nous aimerions célébrer ce mois ensemble. Si seulement on voulait nous comprendre et nous aider.



Marcel Adam

Le gouvernement peut-il se sauver par lui-même?

Le chef du Parti libéral aurait pu prononcer le discours inaugural qu'a livré mardi à l'Assemblée nationale le chef du gouvernement péquiste. Un étranger ne pourrait par ce texte déduire que ce gouvernement est issu d'un parti membre de l'Internationale socialiste, dont l'objectif premier est de faire du Québec une république souveraine.

C'est dire que rien dans ce discours dont M. Lévesque dit qu'il sera le dernier avant les élections générales, n'annonce que l'indépendance du Québec sera au cœur de la prochaine campagne électorale, comme l'a voulu jusqu'à récemment le premier ministre, et comme l'a décidé le dernier congrès péquiste.

En adoptant le discours libéral, le gouvernement péquiste peut-il espérer renverser le cours des choses et voir sa cote remonter à la bourse électorale? Je doute qu'il réussisse à conjurer le sort en se déguisant

comme son adversaire. A la fin de son règne Robert Bourassa avait finassé de la sorte avec l'électorat en jouant la carte nationaliste et en flirtant même avec le concept de souveraineté, mais l'électorat n'avait pas été dupe.

Il est difficile de trouver à redire dans le programme d'action que se fixe le gouvernement Lévesque pour la durée de la session qui commence, étant donné la conjoncture économique-politique. Il s'agit d'une approche pragmatique découlant d'une analyse réaliste de la situation.

Ce gouvernement qui cherche à ajuster la réalité à son idéologie plutôt que de gouverner en fonction des faits concrets, donne l'impression d'avoir tiré certaines leçons de ses échecs. Mais il a été long à comprendre qu'il faisait fausse route, particulièrement en matières économique et constitutionnelle. La lumière lui est venue des sondages qui, depuis

un an ou deux, lui indiquent que la population demeure inébranlable dans la mauvaise opinion qu'elle s'est faite de lui.

Appréhendant non seulement de perdre le pouvoir mais peut-être même de voir ses effectifs parlementaires littéralement anéantis aux prochaines élections, le gouvernement Lévesque est prêt à tous les accommodements pour renverser la vapeur, y compris faire la politique de ses adversaires et même mettre sous le boisseau sa raison d'être: l'idée d'indépendance.

M. Lévesque est un politicien habile et rempli de ressources qui a plus d'une fois fait mentir les pires augures. Mais je doute que cette fois-ci il réussisse à éviter le naufrage. Un gouvernement essoufflé et vidé, qui a perdu la confiance populaire au point de ne plus se faire reconnaître le mérite de ses bonnes actions et d'une certaine amélioration de l'éco-

nomie, est pratiquement condamné.

Pour que le gouvernement Lévesque accomplisse ce qu'il annonce dans le discours inaugural, il lui faudra la confiance de tous les agents sociaux sans les concours desquels il est perdu. Le monde des affaires et les milieux syndicaux, qui n'ont plus aucune confiance en lui, mesureront leur collaboration avec ce gouvernement qu'ils n'ont pas intérêt à sauver. Et la fonction publique, qui sait mieux que quiconque lire les signes d'une fin de régime, accordera-t-elle au gouvernement le concours zélé dont il a absolument besoin pour réaliser les mesures projetées?

Si, par miracle, un spectaculaire redressement de l'économie canadienne profitait en peu de temps au Québec, le gouvernement péquiste y trouverait peut-être un viatique. Faute de quoi je doute qu'il puisse de lui-même éviter le sort qui l'attend.

POINT DE VUE

Sommes-nous au pouvoir ?

Le Parti conservateur élu, certains prétendent que « nous » sommes au pouvoir. Nous, c'est-à-dire les vrais libéraux, au sens classique, au sens français (ce qui est bien différent de la confusion du vocabulaire politique nord-américain où les soi-disant libéraux sont en fait interventionnistes). On nous appelle aussi libéraux ou néolibéraux, et nous croyons comme Thomas Jefferson que le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins. Sommes-nous au pouvoir ?

PIERRE LEMIEUX

Avouons d'abord que « nous » ne sommes pas nombreux ici. Récemment, à Paris, la Déléguée générale du Québec, Louise Beaudoin, femme intelligente, me dit: « Vous êtes, n'est-ce pas, leur chef de file au Québec? » Question flatteuse et délicate, à laquelle je ne trouvais pas mieux que de répondre: « C'est assez facile, je suis seul. » Boutade qui n'était pas sans fondement.

D'autre part, être « au pouvoir » n'est pas un idéal libéral. La question est mal posée par ceux qui ne pensent qu'en termes de pouvoir et ne comprennent rien à la liberté. L'objectif est la limitation du pouvoir, et ça paraît quand nous y serons.

Qui a suivi la campagne électorale doit se demander quelle est la différence entre Brian Broadbent, John Mulroney et Ed Turner, entre le Parti soi-disant libéral du Canada et le Parti progressiste-conservateur, dont le nom dit bien les contradictions de la chose. Tout comme celui-ci, celui-ci a promis d'instaurer un impôt minimum sur le revenu brut, il n'a pris aucun engagement digne de ce nom concernant la réduction des dépenses publiques (bien au contraire!) ou du déficit, il n'a indiqué aucune option nette pour la dérégulation, il s'est bien gardé de défendre le principe de la désattribution des sociétés d'Etat (reculant même sur un ancien projet de reprivatiser Péro-Canada), et il a versé dans des promesses protectionnistes pour plaire à quelques producteurs de textile.

Même la terminologie (ce révélateur de la culture politique) em-

ployée par le Parti conservateur était à peu près indifférenciable de celle du Parti libéral ou du Nouveau parti démocratique: « effort national collectif », « ressources humaines », et autres scies collectivistes du genre.

À une journaliste qui lui demandait, fort pertinemment ma foi, si ses promesses électorales étaient autre chose qu'un maquillage différent des politiques de ses prédécesseurs, Brian Mulroney fit cette brillante réponse: « Non, Pamela. C'est le Parti conservateur qui regarde vers le prochain siècle et qui évalue réalistement les besoins de l'avenir » (voir l'intéressant article de Barbara Amiel dans le *Wall Street Journal* du 31 août 1984).

Ce qui est à peu près aussi instructif et intellectuellement stimulant que la formule chère à l'ancien gouverneur de Californie, Jerry Brown, quand il était étudiant: « Ce dont nous avons besoin, c'est de politiques flexibles pour un monde toujours changeant »...

Profondément insatisfaits de ce que leur pays est devenu, vaguement influencés par les idées contestataires qui circulent dans le monde, les électeurs canadiens ont enregistré un vote de protestation aveugle puisque aucune autre option claire ne leur était proposée. Dans notre tradition politique, les idées sont suspectes, sauf celles du NPD. Le pragmatisme a fait le jeu de la culture étatiste ambiante.

Conseillés par des intellectuels compétents, bénéficiant d'une culture individualiste de longue date, dotés eux-mêmes d'une certaine dose de compréhension philosophique, Margaret Thatcher et Ronald Reagan ont toute la peine du monde à jeter les fondements d'une politique libérale. Comment espérer que Brian Mulroney y arrivera? Pour aller quelque part, il est comode de savoir où l'on va.

Mes amis du Parti conservateur (j'en ai un ou deux, qui ont bien évité de me parler durant la campagne électorale) me reprocheront ma sévérité devant un courroux à qui il faut donner sa chance. Il y a du vrai là-dedans. L'instinct des conservateurs est moins étatiste que celui du PLC. Quelques membres et conseillers du gouverne-

ment Mulroney semblent sensibilisés aux idées individualistes et libérales. Le continentalisme des conservateurs rassure après des décennies de nationalisme anti-américain. Et les premiers pas du nouveau gouvernement, bien que timides et pas toujours cohérents, apparaissent, au moment d'écrire ces lignes, plus prometteurs que ses promesses de la veille.

Le plus grand avantage des conservateurs est peut-être qu'ils n'ont pas beaucoup d'idées, ce qui les empêchera de faire autant de mal que leurs prédécesseurs. À défaut d'idées libérales, mieux vaut que les Princes n'en aient pas du tout.

Les commentateurs européens se trompent en identifiant Brian Mulroney à Ronald Reagan ou à Margaret Thatcher. Mais le grand courant néolibéral qui agit présentement l'Occident devrait influencer le nouveau gouvernement, qui y est mieux prédisposé que les dinosaures qui l'ont précédé. Comme nous n'avons pas ici de culture libérale indigène, notre salut dépend d'idées importées, ce qui démontre encore une fois l'avantage des échanges internationaux.

L'élection du Parti conservateur comporte cependant un danger criant. Supposons en effet, ce qui n'est pas improbable, que le nouveau gouvernement se contente de quelques mesures symboliques qui ne changent rien de fondamental dans l'étatisation de la société canadienne. Dans quatre ans, tout ira encore plus mal, et on risque fort que les électeurs canadiens se disent: « Si c'est ça le néolibéralisme, autant retourner à la bonne vieille social-démocratie! » — et Dieu sait pour combien de temps. Ce qui s'est produit en Suède il y a quelques années. Alors que si le gouvernement sortant avait été reporté au pouvoir, le blâme aurait été placé au bon endroit et nous aurions peut-être pu amener l'opposition à représenter l'autre option.

Qu'on laisse le bénéfice du doute à un gouvernement qui se révélera peut-être moins antilibéral que le précédent, d'accord! Mais qu'il soit bien dit que les néolibéraux ne sont pas au pouvoir et que la méfiance est de rigueur.

Les sciences marines au Québec

L'auteur est directeur du département d'océanographie de l'Université du Québec à Rimouski.

Il y a actuellement, dans la région de Mont-Joli, plus précisément à la Pointe-aux-Cenelles, construction d'un édifice devant éventuellement accueillir les chercheurs océanographes, biologistes des pêches et hydrographes, du ministère des Pêches et des Océans. C'est l'Institut Maurice-Lamontagne, ainsi nommé en mémoire du sénateur Lamontagne, natif de la région et auteur d'un rapport sur les sciences marines au Canada. Il s'agira d'un édifice des plus modernes qui comprendra des bureaux, laboratoires et ateliers et qui donnera directement accès à un quai où pourront s'amarrer les bateaux de recherche, grands et petits. Lorsqu'il sera complet, cet ensemble aura coûté au gouvernement canadien près de 44 millions de dollars, sans compter les budgets supplémentaires pour équiper les laboratoires. Lorsqu'il aura atteint son rythme de croisière, l'Institut comprendra près de 300 personnes.

Jean LABEL

On ne peut qu'applaudir devant un développement si important des activités de recherche en sciences marines au Québec, mais il se trouve à l'Université Laval un certain groupe de biologistes qui s'inquiète des conséquences qu'il juge néfastes du déplacement vers l'est du Québec des activités de recherche du ministère des Pêches et des Océans.

C'est pourquoi il nous semble particulièrement important comme chercheurs en océanographie de Rimouski de faire connaître publiquement notre opinion concernant l'implantation de l'Institut Maurice-Lamontagne à la Pointe-aux-Cenelles près de Mont-Joli, afin d'informer toute la population des attentes suscitées par ce développement et de réfuter les propos négatifs tenus à notre endroit par ceux qui s'opposent au projet.

Ces professeurs de l'Université Laval ont exprimé l'avis qu'un centre de recherche fondamentale ne pouvait se développer ou même survivre sans être tout près de « nombreux experts de disciplines fondamentales et appliquées que l'on ne retrouve que dans les grands centres universitaires ». Nous admettons sans discussion que l'Université du Québec à Rimouski n'a pas la taille de l'Université Laval ou de Montréal mais, d'un autre côté, par son dynamisme dans le milieu, la jeune Université du Québec à Rimouski démontre au contraire que la science peut s'épanouir en dehors des grandes cités. On se rappellera sans doute que lors de la création de l'Université du Québec, il s'était trouvé encore une fois des professeurs de l'Université Laval pour affirmer que c'était utopique que de penser développer l'enseignement universitaire en région.

L'argumentation des biologistes de Laval pourrait tout aussi bien s'appliquer au projet fédéral de construire dans la ville de Québec

un centre de recherche en optique et laser: pourquoi ne pas placer ce centre dans une grande métropole industrielle et commerciale comme Montréal ou Toronto où non seulement on retrouve un grand nombre de chercheurs universitaires de toutes disciplines mais aussi un potentiel important d'experts dans l'industrie et le commerce susceptible de favoriser le développement et l'application des découvertes des chercheurs du centre. Mais un tel raisonnement est à la base du sous-développement des régions.

Qu'en serait-il de l'Amérique si tous les Européens des siècles passés avaient fait preuve d'un tel chauvinisme? Qu'en serait-il du développement prodigieux de l'Ouest américain si les « easterners » avaient eu une vue si courte? Mais, peut-être que le professeur Filleau pratique l'humour à la Courtoine, lequel demandait pourquoi ne pas construire les villes à la campagne, en affirmant que les instituts de recherche en sciences marines doivent être construits dans les grandes villes loin du milieu marin. À l'appui de son argumentation, il cite les instituts de recherche de Paris, Moscou et Londres mais il évite de parler de Woods Hole sur le Cape Cod, l'un des plus célèbres instituts d'océanographie en Amérique; il ne mentionne ni Brest, ni Marseille, ni Liverpool, ni Southampton, ni Plymouth, etc., dont les centres et instituts en sciences marines sont situés près de la mer.

D'un autre côté, nous comprenons mal l'acharnement de ces professeurs du département de biologie de l'Université Laval à vouloir à tout prix limiter à la ville de Québec le développement des sciences marines. Rappelons seulement que pendant des années l'Université Laval a eu le champ libre, pour ne pas dire le monopole, pour développer et effectuer des travaux dans le domaine des pêches et de l'océanographie. Il reste des gens pour se rappeler l'époque des stations biologiques de Trois-Pistoles et plus tard de Grande-Rivière, de même que la mise sur pied d'une école affiliée à l'école d'agriculture de La Pocatière. Il n'en reste que des souvenirs puisque l'Université Laval n'a pu soutenir l'oeuvre de ses pionniers vers 1963, pendant que, rapatriés à Sainte-Foy, les écoles d'agriculture de La Pocatière et d'Oka devenaient la Faculté d'agriculture, l'école des pêches était simple option du cours de biologie et rattachée à ce département.

La situation dans laquelle se trouvaient les sciences marines à la fin des années 60 a amené le gouvernement du Québec à confier à l'Université du Québec à Rimouski le mandat de développer la recherche en océanographie au Québec. Contre vents et marées, cette jeune université a su relever le défi et a contribué à faire de Rimouski des années 80 la capitale des sciences de la mer au Québec.

Le Laboratoire océanographique de Rimouski regroupe actuellement une cinquantaine de chercheurs de l'INRS-Océanologie, du département d'Océanographie de

l'UQAR et du Centre de recherche en écologie des pêches du ministère des Pêches et des Océans. À ceux-ci, s'ajoutent les chercheurs du Groupe d'étude des ressources maritimes (GERMA) et l'UQAR, sans mentionner les activités des chercheurs des autres départements dans des secteurs reliés aux sciences marines, comme, par exemple, l'étude des conditions de travail des pêcheurs et des travailleurs en usine. Et les chercheurs rimouski ne se sont pas limités à la seule biologie marine: actuellement, les recherches menées au Laboratoire d'océanologie de Rimouski portent sur tous les aspects de ce domaine de recherche qu'est l'océanographie: la biologie, la biochimie, la chimie, la géologie, la physique, la microbiologie, les statistiques, etc...

Depuis 1973, l'UQAR a décerné près de 50 diplômes de maîtrise en océanographie et actuellement ses programmes de maîtrise et de doctorat en océanographie accueillent environ 35 étudiants de toutes disciplines scientifiques. Le dynamisme des chercheurs universitaires vis-à-vis les sciences de la mer s'ajoute à celui tout aussi important des professeurs de l'Institut maritime de Rimouski qui accueillent près de 400 étudiants.

L'implantation d'un institut de recherche à Sainte-Flavie vient donc concrétiser les efforts accomplis par le milieu rimouski au cours des quinze dernières années. Les chercheurs fédéraux, océanographes, biologistes des pêches et hydrographes, trouveront à Rimouski une concentration importante de gens impliqués dans les recherches en milieu marin. Qu'ils soient rassurés, les régions périphériques ont compris depuis longtemps les bénéfices de l'ère de communication que nous ne faisons qu'entrevoir de sorte que l'isolement scientifique dû à la distance qui inquiète tant le professeur Filleau, s'il existait à l'époque où ce dernier descendait à venir travailler dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, n'est tout juste qu'un souvenir pour les chercheurs rimouski.

L'Institut Maurice-Lamontagne est le premier effort décent du gouvernement fédéral pour le développement des sciences de la mer au Québec. Nous trouvons extrêmement malheureux que le petit groupe de chercheurs du MPO actuellement en place à Québec de même que les chercheurs de l'Université Laval préfèrent voir avorter le développement des sciences marines dans la province pour sauvegarder leurs privilèges et empêcher le développement d'une région autre que de la leur.

Les cosignataires, tous professeurs du département d'océanographie de l'UQAR sont: les docteurs Michel Arnaç, Jean-Rock Brindley, Alcide-C. Horth, Michel Khalil, Jean Lebel, Yves Paquin, chimistes; Jean-Claude Brêthes, Bruno Vincent, biologistes; Jean-Pierre Chaput, statisticien; Jean-François Dumais, Mohammed El-Sabb, Yves Gratton, Bernard Larocque, physiciens; Harry Edénborn, microbiologiste; Alfonso Mucci, géochimiste; Norman Silverberg, géologue.

Un lecteur outré

À M. Réginald Martel

Ref.: *Votre critique intitulée: Erica, un entourloupette. (LA PRESSE, 22 septembre 1984, page E3)*

Cher Monsieur

J'aurais aimé titrer cette lettre: « Au grand déplaisir de lire certaines critiques » pour paraphraser une chronique sympathique et bien connue de votre journal.

En effet, cher Monsieur Martel, à vous lire de semaine en semaine, je trouve que c'est grand dommage mais qu'il faut bien l'admettre, les nombreux lecteurs québécois ne sont guère choqués par les temps qui courent en fait de critique littéraire concernant les nouveaux ouvrages.

L'article précité, à mon humble avis, n'est même pas une critique mais à peine un simulacre, une simagrée de critique, une sorte de nique insolente à un excellent auteur bien de chez nous qui ne la méritait nullement. Vous allez même jusqu'à préjuger des appréciations des lecteurs quand vous écrivez: «... les fideles de l'auteur ne lui pardonneront pas facilement sa dernière entourloupette. »

Alors, dites-moi, pour qui l'entourloupette? Pour vous? C'est bien possible, si vous ne vous êtes pas donné la peine de le lire vraiment, car il faut avoir lu ce petit roman-conte, fantaisiste à la vavite ou en diagonale pour avoir réagi comme vous l'avez fait.

Pour ma part, j'ai lu tous les ouvrages publiés à ce jour par Jean-Yves Soucy et pour ce qui est d'Erica, non seulement je n'ai pas été déçu mais j'ai été emballé et émerveillé par sa fraîcheur, son humour et sa spontanéité. Enfin, un auteur, aux multiples possibilités, si j'en juge par la variété de ses écrits, qualité rare dans notre littérature, qui s'avise un bon jour de se permettre une fantaisie, un acte gratuit: s'amuser, s'évader grâce à une imagination de belle qualité, dans un petit récit tout simple, souriant, coloré, vivant, capable de distraire et de détendre tout lecteur de douze à cent douze ans, bien intentionné...

Mais... haut perché que vous me semblez être, depuis de très nombreuses années, sur votre piédestal de grand critique qui pontifie allègrement, qui fait et défait à loisir les carrières littéraires, vous semblez oublier qu'il y a au Québec plusieurs milliers de lecteurs qui savent apprécier et qui aimeraient bien enfin être informés adéquatement pour ne pas dire honnêtement.

En rigolant sur la dédicace, ce qui était d'ailleurs fort maladroit, vous avez encore « douté » sans savoir ce qu'en penseraient: « mes cobayes préférés ». Il eût été plus honnête de leur avoir demandé après qu'ils l'aient lu, n'est-ce pas?

Non, sincèrement, cher Monsieur, une telle critique n'est pas digne de « notre » grand journal centenaire... c'est une insulte au bon entendement humain.

Tout ce que j'espère, c'est que la controverse que vous suscitez aura l'effet contraire et qu'un nombre imposant de lecteurs se feront une joie de le lire et de le publier avec plus de sincérité.

Un lecteur outré, (et je ne suis pas le seul).

Yvon RIOUX
Dollard-des-Ormeaux

Entre femmes et hommes

Madame Huguette O'Neil

En lisant votre article paru dans LA PRESSE du 29 août dernier, j'ai eu un moment qu'il avait été écrit par Monsieur Foglia. Mais, puisqu'il était en vacances, j'ai dû conclure qu'il s'agissait d'un texte bel et bien « sérieux » rédigé par vous.

J'ai été décontenancée de lire les phrases suivantes: « Qu'elle soit insérée sous la bannière néo-démocrate ou parti nationaliste, la candidate aura le vote de ceux et de celles qui saisiront l'occasion de lui rendre justice » et « Voter pour une femme est une question de justice » etc... Et d'autres termes, vous nous dites: quel que soit le parti, quelles que soient la compétence et les qualifications, quelle que soit l'intelligence, la seule chose qui importe est de voter pour une femme... parce que c'est une femme. Belle logique! (...)

Je suis d'accord pour dire que les hommes ont leur part de responsabilités, mais n'allons pas jusqu'à croire qu'ils sont la seule et unique cause de notre situation « d'infériorité ».

À contrario, le jour où de nombreuses femmes cesseront de se voir uniquement comme « ménagères » ou « reines du foyer », le jour où elles cesseront de se voir comme la femme de Monsieur Untel, le jour où elles cesseront de se détracter et de se critiquer (la pire ennemie d'une femme est une autre femme), il y aura peut-être lieu de jeter la pierre aux hommes. Mais, en attendant...

En somme, au lieu de continuer à nous plaindre, au lieu de blâmer les autres et au lieu de tomber dans le féminisme à outrance (vous vous rappelez le temps du boycottage des soutiens-gorge?), commençons par nous unir et surtout par agir sans tomber dans l'illogisme. (...)

Josée BOURDON
Avocat
Montréal

Le salaire minimum à \$6 l'heure ?

Mme Pauline Marois
Ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu
Québec

Lors des dernières élections en 1981, votre gouvernement s'est engagé à indexer le salaire minimum, ce qui n'a pas été fait depuis le 1er octobre 1981.

Conscient du bien-être de l'ensemble des travailleurs et travailleuses du Québec, le Conseil du travail de Montréal a voté une résolution demandant que le salaire minimum soit haussé à 6\$ l'heure.

Nous savons que 8 p. cent de la main-d'œuvre québécoise est soumise au salaire minimum, ce qui représente plus de 200 000 travailleurs et travailleuses. Nous savons aussi que, depuis le 1er octobre 1981, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 17,8 p. cent et que, pendant cette période, le salaire moyen a augmenté de 17,2 p. cent... et le salaire minimum stagne... (1)

De plus, le salaire minimum à 4\$ l'heure, ne représente plus que 39 p. cent du salaire hebdomadaire moyen au Québec.

Lorsque nous considérons que le salaire minimum sur une base annuelle de 40 heures/semaine, à 52 semaines par année, donne 8 360\$ et que, Statistique Canada, identifie le seuil de pauvreté à 9 429\$ pour une personne seule et à 12 140\$ pour un couple, nous considérons logique de conclure que no-

tre demande de porter le salaire minimum à 6\$ est urgente. Le salaire brut de ces 200 000 personnes ne serait encore que 12 480\$.

Considérant que, traditionnellement, la politique du salaire minimum a eu pour objet de favoriser la réalisation de certains objectifs sociaux, soit:

- protéger le travailleur et la travailleuse ayant un faible pouvoir de négociation contre l'exploitation et la discrimination;
- lutter contre la pauvreté en assurant un salaire minimum décent;
- permettre la participation de tous les travailleurs et travailleuses à l'amélioration des conditions de vie qui accompagne normalement le progrès économique.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons de hausser le salaire minimum à 6\$.

Étant assuré que vous considérez cette recommandation, nous attendons impatiemment une politique cohérente et fidèle à vos engagements.

Le secrétaire général
Guy COUSINEAU

- (1) Les données sur les pourcentages et les objectifs de base sont tirées d'un document préliminaire d'un groupe de travail sur la révision du salaire minimum (1983).

«Les années de rêves»

M. Luc Perreault

À la suite de votre critique du film « Les années de rêves » parue dans LA PRESSE du 29 septembre, c'est avec grand plaisir que je répondrai aux questions qui semblent être à la source de quelques-unes de vos « insomnies ».

Première question: Claudette se fait-elle avorter?
Eh bien oui...

1° Sa compagne de travail lui dit très clairement que cela lui coûtera \$400.

2° Claudette demande à cette même camarade de la remplacer le lendemain au travail. Sur quoi sa compagne lui dit: « C'est pour demain? » Claudette fait signe que oui. Évidemment à cette époque on parlait de l'avortement à mots couverts, on ne le criait pas sur les toits.

3° On retrouve ce même personnage de Claudette quelques années plus tard et elle n'a toujours qu'un enfant. Quand on a regardé on ne se pose même pas cette question.

Deuxième question: Louis est-il un leader?
Eh bien non.

1° Louis ne prend pas l'initiative de s'occuper du syndicat. On le lui demande et Louis se fait même prier. Il en subit même les conséquences en perdant son emploi.

2° Louis se met au service de ses compagnons du FLQ en allant en pleine nuit chercher de la dynamite sans savoir que c'est là le but de ce voyage.

3° Louis accepte de cacher des détonateurs chez lui, pour dépanner son ami qui lui est soupçonné par la police. Il rend un « service ». Mais se fait de nouveau prier.

Il est inconscient me direz-vous! Oui bien sûr. C'est justement là le propos de ce film. Louis est mal préparé à ce rendez-vous avec l'histoire comme nous le dit Jean-Claude Labrecque dans une entrevue avec votre confrère M. Dusault.

Où étiez-vous donc M. Perreault pendant la projection des « Années de rêves » pour ne pas avoir compris des choses aussi évidentes?

De plus vous nous dites que le personnage de John-John est déplacé et inutile. Permettez-moi de vous rappeler que:

1° Il appuie Claudette dans sa démarche et sa remise en question. Ce qui au niveau dramatique n'est pas sans importance.

L. ARBIQUE
Montréal

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: « Tribune Libre », LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse

100 ans

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe » - Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
		Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPÉTIBILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6901	Carrières et professions, nominations	285-7320

LA PRESSE

100 ans d'actualités

DÉMISSION DE M. BOURASSA, M.P.

Parce qu'il désapprouve la conduite du gouvernement Laurier à l'occasion du Transvaal. — «Je ne consentirai jamais à me rallier à une politique aussi rétrograde.»

NOUS publions, ci-après, une lettre importante de M. Henri Bourassa, qui se démet de son mandat.

A Sir Wilfrid Laurier, P.C., G.C.M.G.,

Premier ministre du Canada.

Monsieur le ministre,

Dans une déclaration publiée le 1 octobre par le «Globe» de Toronto, vous avez dit, à propos de l'envoi de milices canadiennes au Transvaal: «Suivant mon interprétation de la Loi de la Milice, et je puis dire que j'ai étudié cette loi ces jours-ci, nos volontaires sont enrôlés pour la défense du Dominion. Ils forment les troupes canadiennes destinées à combattre pour la défense du Canada... Le Canada n'est pas menacé, et bien que nous désirions envoyer des troupes, je ne vois pas comment nous pouvons le faire. Et, de plus, comment pourrions-nous le faire sans que le Parlement nous vote les deniers nécessaires? Nous ne pourrions rien faire. En d'autres termes, il nous faudra convoquer le Parlement.»

En face de cette déclaration, j'attendais la convocation immédiate des Chambres, ou chacun des représentants du peuple aurait pu exprimer ses vues sur la situation très grave qui nous est

faite en ce moment sans le consentement ni la participation de ceux dont vous tenez le pouvoir.

Au lieu du décret de convocation, les journaux de samedi nous apportent la nouvelle que le ministre fédéral a pris sur lui de constituer un corps de mille volontaires, de les vêtir, de les armer et de les expédier au Sud-Africain, aux frais et dépens des contribuables du pays. Et cette démarche sans précédent s'accomplit, non à la demande du gouvernement impérial, mais en une réponse à une dépêche du Secrétaire des Colonies. (...)

Voici des questions que le peuple canadien a le droit de poser et d'entendre répondre nettement avant de se laisser entraîner dans une guerre dont je ne peux apprécier maintenant ni les causes ni la légitimité. Il me suffit de dire aujourd'hui que cette guerre n'est pas le fait du peuple anglais; (...) qu'elle n'affecte en rien les intérêts propres au Canada ni les intérêts communs de la Grande-Bretagne et du Canada; que de l'aveu des impérialistes les plus bruyants, elle ne met nullement en danger la sécurité de l'empire.

L'arrêté ministériel, qui décrète l'enrôlement et l'expédi-



Henri Bourassa.

tion de nos troupes, réserve, parait-il, l'avenir et empêche cette action d'être considérée comme un précédent.

Le précédent, monsieur le ministre, c'est le fait accompli.

Le principe en jeu est l'axiome par excellence du libéralisme anglais, c'est la base même du régime parlementaire: NO TAXATION WITHOUT REPRESENTATION. Et l'impôt du sang constitue la forme la plus lourde des contributions publiques. (...) Citoyen britannique, fier de ses droits et jaloux de sa liberté, loyal à l'Angleterre et à son auguste souveraine, je suis prêt à payer de ma personne et de mes deniers, de ma parole et de mes actes, pour défendre le drapeau britannique dans toute l'étendue de la confédération canadienne.

Mais loyal, avant tout, pardessus tout et toujours, au Canada j'ai promis aux électeurs de mon comté de travailler au progrès de mon pays sans déroger à l'esprit fondamental de la Constitution.

Pour accomplir cette promesse, j'ai donné mon appui à votre

gouvernement tant que vous êtes resté dans les limites que le peuple canadien vous a tracées. J'ai approuvé et j'approuve votre politique administrative. Mais je vois dans ce dernier acte, l'inauguration d'une politique constitutionnelle que la majorité de vos partisans a toujours dénoncée et sur laquelle vous n'avez jamais consulté ni le Parlement, ni l'électorat.

Tels sont les principes que j'aurais fait valoir à la Chambre des Communes.

Privé de ce droit, il ne me reste qu'un moyen d'affirmer et de justifier mon attitude. Il m'en coûte d'y recourir, à cause de l'admiration personnelle que vous m'inspirez et de mon attachement aux autres principes politiques qui vous ont toujours guidé et que je veux continuer à défendre.

Mais la conviction profonde qui m'anime m'empêche d'hésiter davantage. Je me démet donc, aujourd'hui, de mon mandat parlementaire et je me présenterai de nouveau devant les électeurs de Labelle; je leur exposerai loyalement la situation et, confiant dans le résultat de l'épreuve, j'attendrai leur réponse avant de reprendre mon siège à la Chambre des Communes.

Agreez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération,

HENRI BOURASSA.
Papineauville,
18 octobre 1899.



En portant le record du saut en longueur à 8 m 90, le 18 octobre 1968, lors des Jeux de Mexico, l'Américain Bob Beamon réussissait un exploit qui n'est pas prêt d'être éclipsé. Le record précédent, 8 m 36, avait été établi par son compatriote Ralph Boston trois ans plus tôt, mais le record antérieur à celui de Boston (8 m 13 réussi par Jesse Owens en 1935) avait résisté pendant 30 ans aux assauts des sauteurs en longueur. Jamais, ni avant ni depuis, un athlète n'a fracassé un record d'une façon aussi importante que Beamon, ce jour d'octobre 1968.

Casey Stengel est congédié

NEW YORK (AFP) — Casey Stengel, gérant des «Yankees», a pris sa retraite aujourd'hui (18 octobre 1960) à l'âge de 70 ans. Le gérant des Yankees a déclaré qu'il avait été tout simplement licencié de son poste. «On m'a fait savoir que mes services n'étaient plus requis», a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse en

précisant que la raison de ce licenciement était son âge. Stengel est âgé de 70 ans.

De son côté, M. Dan Topping, copropriétaire du club des Yankees, a déclaré que le contrat de Casey Stengel n'a pas été renouvelé en application du programme de pension et de participation aux bénéfices du club. Stengel touchera une somme de 160.000 dollars le 31 octobre 1960.

Connie Mack abandonne la gérance du club Philadelphie

PHILADELPHIE, 18 (B.U.P.) — Connie Mack abandonne aujourd'hui (18 octobre 1950) la gérance des Athletics de Philadelphie qu'il a pilotés pendant 50 ans et qu'il a conduits à neuf championnats et dans cinq séries mondiales.

Mack, le grand vieillard du baseball, a annoncé personnellement sa retraite (...) à un lunch offert aux journalistes et commentateurs de la radio.

En même temps, il a annoncé que Jimmy Dykes, l'un de ses joueurs et son adjoint actuel, le remplacera comme gérant et qu'Arthur Ehlers deviendra le gérant général. (...)

En annonçant la nouvelle, Mack a dit: «Je me retire du baseball. J'abandonne la gérance du club de baseball». Il a ensuite présenté Dykes, l'ancien troisième but étoilé et a dit: «Je crois qu'il nous fera un excellent gérant». (...)

ACTIVITÉS

■ Exposition de bandes dessinées

Bibliothèque nationale du Québec — La Bibliothèque nationale profite du centième anniversaire de LA PRESSE pour proposer une rétrospective des bandes dessinées publiées au fil des ans, sous le titre *La bande dessinée dans la vie de LA PRESSE. Jusqu'au 27 octobre inclusivement.*

■ Aurore l'enfant martyr

Théâtre de Quatre-Sous — Les archives de LA PRESSE consacrées à la couverture de cette affaire tristement célèbre ont été largement utilisées pour la confection du programme et de l'affiche, en plus de servir à la décoration du hall. *Jusqu'au 28 octobre inclusivement.*

■ LA PRESSE à Jonquières

Place Centre-Ville, boulevard Harvey — Les résidents de cette municipalité qui n'ont pas la possibilité de se rendre dans la région de Montréal auront l'occasion d'apprécier les richesses des archives de LA PRESSE, et plus précisément les volets «100 ans de caricatures», «100 ans d'imprimerie» et «L'Univers de la bande dessinée». *Jusqu'au 20 octobre inclusivement.*

LA FEMME EST ELIGIBLE DANS LE SENAT CANADIEN

LONDRES, 18 — Les femmes peuvent devenir membres du Sénat du Canada. Elles sont éligibles et peuvent être appelées à la Chambre haute du Dominion. Leurs Seigneuries du comité judiciaire du Conseil privé ont donné aujourd'hui (18 octobre 1929) cette opinion sur l'appel de cinq femmes de l'Alberta contre une décision de la Cour suprême du Canada.

Contrairement au jugement de la Cour suprême, le Conseil privé en est venu à la conclusion que le mot «personne» désigne les membres de l'un et l'autre sexe. L'appel portait précisément sur le sens à donner au mot «personne», contenu dans la clause de

l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le lord chancelier de Grande-Bretagne, lord Sankey, a donné le jugement. Il l'a lu au complet devant leurs Seigneuries. Depuis quelques années, on se contentait d'avoir le résultat général et de remettre des copies aux intéressés.

Le jugement était exceptionnellement intéressant, non seulement à cause du point constitutionnel en jeu, mais parce qu'il soulevait la question du statut général des femmes.

Les appelantes

Les appelantes étaient l'hon. Irene PARLBY, d'Alix, l'une des premières femmes

de l'Empire à devenir membre d'un cabinet; Mme Louise MCKINNEY, de Clarendon, la première femme élue à l'Assemblée législative d'Alberta; Mme Nellie McLUNG, écrivain et conférencière qui a représenté Edmonton à l'Assemblée législative d'Alberta; Mme O.C. Edwards, de McLeod, et le magistrat Milly MURPHY, d'Edmonton, l'une des deux premières femmes nommées magistrats au Canada.

Leur appel au Conseil privé pour une nouvelle interprétation de la clause en question de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, n'avait pas été combattu par le gouvernement canadien, après la décision de la Cour suprême. (...)

LE MAIRE MARTIN EST REELU PAR PLUS DE TRENTE MILLE VOTES DE MAJORITE

LES élections municipales d'hier (18 octobre 1921) mettent fin au régime institué en 1918 par le gouvernement de notre province. Elles marquent le départ de la Commission administrative, qui était formée de membres nommés par Québec. La nouvelle administration municipale sera dirigée par un conseil composé de 35 échevins et

d'un maire. Le conseil, dont le terme d'office s'est terminé avec l'élection d'hier, n'était composé de 20 membres et d'un maire; le nouveau conseil comptera donc 15 membres de plus que celui qui vient de disparaître. Le premier devoir du nouveau conseil sera de nommer un comité exécutif de cinq de ses membres. La charte donne à ce comité des pouvoirs étendus.

M. Ernest Décaré, président de la commission, les commissaires Marsil, Verville et Ross doivent quitter l'hôtel de ville aussitôt que le nouveau conseil entrera en fonction. Le maire a déjà annoncé qu'il convoquera une assemblée du conseil aussitôt que possible, c'est dire que la commission actuelle n'en a plus que pour quelques jours à admi-

nistrer les affaires de la ville. (...)

Le maire Martin recueillit 53 024 voix, comparativement à 22 900 pour son adversaire Rochefort, pour une majorité de 30 124 voix. Le maire Martin l'avait emporté dans 31 des 35 quartiers. Les 75 924 voix représentaient 46 p. cent des 165 205 électeurs éligibles.

C'EST ARRIVÉ UN 18 OCTOBRE

1983 — L'hôpital Saint-Luc célèbre son 75e anniversaire.

1982 — Suicide de John Roberts, ex-premier ministre de l'Ontario et ex-coprésident de la commission Peppin-Robarts.

1981 — Le général Wojciech Jaruzelski assume désormais les pleins pouvoirs en Pologne, après avoir limogé Stanislaw Kania, à qui on reprochait de manquer de vigueur face au mouvement *Solidarnosc*. — Le Parti socialiste panhellénique d'Andreas Papandreu gagne les élections générales, en Grèce.

1976 — Cessez-le-feu décrété au Liban. Une force de paix arabe (surtout composée de Syriens) sera responsable de le faire respecter.

1967 — La sonde spatiale soviétique *Vénus IV* se pose en douceur sur Vénus.

1965 — Les magnats du hockey rendent hommage à Frank Selke, ex-directeur général du Canadien de Montréal.

1956 — Soeur François-Solano (Dorothee Dubé, de Saint-Georges-de-Beauce) est retrouvée vivante après son enlèvement par des rebelles algériens, mais sa compagne française a été assassinée.

1952 — Décès à 91 ans du juge Mathias Tellier, con-

seiller du gouvernement provincial en matière constitutionnelle.

1951 — Les Anglais isolent l'isthme de Suez en occupant les principaux points stratégiques.

1950 — Les jumelles Dionne font leur première apparition publique à Montréal.

1945 — Première audience publique du tribunal international chargé de juger les criminels de guerre nazis. — A peine libéré de prison, le général Peron assume le pouvoir en Argentine.

1941 — Le premier ministre King annonce le gel des gages de base et des prix à un niveau fixe prédéterminé.

1939 — Assemblée à Stockholm des rois de Suède, de Norvège et du Danemark, accompagnés du président de la Finlande, pour réaffirmer leur neutralité.

1927 — L'aviateur français Jacques de Lesseps meurt dans un accident d'avion à proximité de Gaspé.

1920 — Dévoilement d'un monument à la mémoire de Sir Wilfrid Laurier, à Iberville.

1918 — Sir Évariste Leblanc, lieutenant-gouverneur du Québec, meurt en fonction.

1900 — Fondation de la Société provinciale d'agriculture et de colonisation, à Saint-Hyacinthe.

Edison meurt content d'avoir pu auparavant terminer son oeuvre

Le grand inventeur s'éteint paisiblement entouré de sa famille, à l'âge de 84 ans.



Thomas Alva Edison.

WEST ORANGE, 19 — Thomas Edison est décédé en paix dans sa demeure de Hilltop où durant sa vie il avait travaillé pour donner au monde la lumière, le travail et la récréation.

Plongé dans le coma sur les derniers moments, le vieil inventeur âgé de 84 ans déclara au docteur Hubert S. Howe qu'il ne désirait pas vivre, lorsqu'il comprit qu'il ne pouvait pas revenir à la santé.

Sa femme et ses six enfants, qui s'étaient tenus constamment à son chevet pendant sa maladie de onze semaines, avaient appris de la bouche même de M. Edison que son travail était maintenant terminé et que c'était mieux pour lui de quitter le monde plu-

tôt que de les embarrasser de ses infirmités et de sa vieillesse.

Dans le calme du matin, M. Arthur L. Walsh, vice-président de Thomas E. Edison Industries Inc., apporta aux journalistes la nouvelle officielle de la mort de M. Edison. Pâle et agité, M. Walsh descendit rapidement vers les quartiers généraux des journalistes et leur lut le bulletin suivant: «Thomas Alva Edison est décédé paisiblement 24 minutes après 3 h. ce matin, 18 octobre 1931. (Signé) Dr H.S. Howe. (...)

Thomas Alva Edison, inventeur américain, est né à Milan, Etat de l'Ohio, Etats-Unis, en 1847. Après avoir été crieur de journaux, cireur de bottes, puis

homme d'équipage, sur la ligne du chemin de fer du Grand Tronc et du Central Michigan, Edison apprit tout seul la typographie, se fit rédacteur, compositeur et imprimeur d'une feuille de nouvelles qu'il vend aux voyageurs. Entré en 1862 au bureau télégraphique de Port Huron et ne cessant de s'instruire, il inventa, en 1864, son télégraphe «duplex» permettant de faire passer simultanément sur un fil unique deux dépêches en sens inverse. Il devint par la suite ingénieur de plusieurs sociétés de réseaux télégraphiques. Riche et ayant déjà acquis un grand renom, il fonda, en 1876, son usine de Menlo Park, à Orange, Etat de New Jersey. C'est là qu'il a

réalisé ses inventions les plus considérables. En 1877, il inventa le microtéléphone, qui permit de rendre pratique le téléphone de Bell; en 1878, il a fabriqué le premier phonographe, dont le principe avait été trouvé par le Français Charles Cros, l'année précédente.

En 1878, il apporta de merveilleux perfectionnements à la lampe à incandescence qui porte son nom. La même année, il imagina le mégaphone, et ultérieurement de nombreuses inventions dont certaines sont d'une très grande importance. En 1880, il inventa un câble dans lequel le guipage de coton était imprégné d'huile lourde; en 1884, il signala l'effet Edison, première étape de la dé-

couverte de la lampe triode (cet effet avait déjà été étudié par Hittorf en 1869). On lui doit encore le kinétoscope (1894), ingénieuse synthèse photographique du mouvement, des expériences fort intéressantes sur diverses applications de l'électricité: en particulier, un procédé permettant de télégraphier avec un train en marche et un télégraphe quadruplex et sextuplex. Vers 1914, il mit au point une batterie d'accumulateurs Edison. Pendant la guerre, il perfectionna les moteurs au benzol, au gaz carbonique liquide et les moteurs électriques. Enfin, il étudia la préparation des colorants d'aniline à partir du nitrobenzène. (...)

PRIX NOBEL DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE Deux Européens et un Américain

■ STOCKHOLM (d'après AFP, AP, Reuter) — La recherche scientifique européenne a été récompensée, hier, par l'attribution du prix Nobel de physique à deux savants du CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire), à Genève, l'Italien Carlo Rubbia et le Néerlandais Simon Van Der Meer. Par ailleurs, le prix Nobel de chimie a été décerné à l'Américain Bruce Merrifield, premier représentant des Etats-Unis à être honoré cette année.

En physique, l'Académie royale des sciences de Stockholm a choisi les professeurs Rubbia, 50 ans et Van Der Meer, 59 ans, pour leur contribution décisive au grand projet qui a conduit à la découverte des particules des champs W et Z, médiateurs de l'interaction faible. Selon l'académie, cette découverte, faite en 1983 au CERN, marque une étape décisive dans le progrès de nos connaissances sur la nature de l'interaction faible, qui est l'une

des quatre forces fondamentales de notre univers.

Ce prix couronne un demi-siècle de travaux réalisés par Carlo Rubbia et Simon Van Der Meer, qui ont utilisé l'accélérateur de particules du CERN pour prouver leur théorie. Les deux physiciens sont parvenus à obtenir les premières collisions entre protons et anti-protons, ce qui ne se produit pas normalement dans la nature.

Lorsqu'ils ont mis en évidence les particules W et Z, le directeur du projet au centre européen, M. Herwig Schopper, a comparé leur découverte à celle du transistor, en 1948.

La théorie du « Big Bang »

Ces travaux ont déjà eu des conséquences puisqu'ils ont permis d'expliquer pourquoi le Soleil n'est pas l'objet d'une surchauffe qui tuerait toute vie sur la Terre. Ils ont également apporté des lumières nouvelles sur les origines de l'univers et la théorie du « Big

Bang », la grande explosion originelle. Enfin, ils ont permis de vérifier en partie la théorie d'Einstein sur la force unifiée, selon laquelle les quatre forces fondamentales ne sont en réalité qu'une seule et même force.

« C'est fantastique », s'est exclamé le professeur Van Der Meer lorsque la nouvelle lui a été annoncée à son bureau du CERN. « Je ne m'y attendais pas, c'est une grosse surprise », a-t-il dit, en ajoutant : « On me dit toujours que cela signifie qu'il me faudra désormais donner de nombreuses conférences, ce qui m'ennuie un peu... ».

Pour sa part, Carlo Rubbia a avoué, depuis l'aéroport de Milan où il avait rejoint sa femme au téléphone, à Genève, qu'« il ne s'y attendait plus ». Le professeur Rubbia devait donner une conférence à son retour à Genève, ce matin.

Le professeur Rubbia est le douzième italien à obtenir un prix Nobel, le troisième pour la physi-



L'Américain Bruce Merrifield, prix de chimie.



Le physicien néerlandais Simon Van der Meer.



Le physicien italien Carlo Rubbia.

Il est le 27e américain, sur un total de 101 lauréats depuis 1901, à remporter le Nobel de chimie, dont le montant est, cette année, comme dans les autres disciplines, de \$200.000 US (1.650.000 couronnes suédoises).

Au cours d'une conférence de presse donnée à l'Université Rockefeller, le professeur Merrifield a précisé qu'il avait appris la nouvelle quelques heures plus tôt, à son arrivée à son laboratoire. « Une femme de ménage s'est jetée à mon cou, en larmes, et m'a annoncé que je venais de remporter le prix Nobel », a-t-il dit. A la question de savoir si cette récompense allait changer sa vie, il a répondu : « Je ne le pense pas. Peut-être me donnera-t-on davantage de place à l'université ». Il a déclaré par ailleurs qu'il ne savait pas encore ce qu'il ferait de l'argent, tout en laissant entendre qu'« une nouvelle voiture ne me ferait pas de mal ».

L'Université Rockefeller, fondée en 1901 par John Rockefeller, se consacre à la recherche dans le domaine des sciences biomédicales. Elle abrite environ 200 savants, ainsi qu'une centaine d'étudiants de très haut niveau. Seize prix Nobel ont été attribués à des chercheurs de cet institut.

SIMPSON

 1 75.99	 2 88.99	 3 96.99	 4 97.50
 5 97.50	 6 97.50	 7 109.99	 8 109.99
 9 \$90	 10 \$135	 11 166.99	 12 166.99

OFFREZ-VOUS UNE «SEIKO» CHEZ SIMPSON, LES PRIX SONT PLUS QU'INTÉRESSANTS!

BAS PRIX SIMPSON DE TOUS LES JOURS

75.99 à 166.99

Les «Seiko»: attrayantes et de haute qualité — accompagnées des bas prix Simpson! Montres «Seiko» à quartz de conception remarquable. Seulement 12 modèles représentés de notre vaste sélection... venez choisir la vôtre chez Simpson dès aujourd'hui! Simpson et «Seiko»... deux noms réputés sur lesquels vous pouvez compter!

1. Montre de ville pour dames. Cadran et courroie ton brun, garnitures ton or. **75.99**

2. Montre octogonale pour dames. Cadran, boîtier et bracelet ton or. **88.99**

3. Montre de ville pour dames. Boîtier et bracelet ton or. **96.99**

4. Montre pour dames. Boîtier classique ton or, courroie brune, trotteuse. **97.50**

5. Montre avec mémoire programmable à 12 caractères. Fonction chronomètre et timbre. Rebelle à l'eau. **97.50**

6. Montre en acier inoxydable pour dames. Avec affichage jour/date, trotteuse. **97.50**

7. Montre de ville ton or pour dames. **109.99**

8. Montre classique pour dames. Boîtier rectangulaire ton or, bracelet assorti. **109.99**

9. Montre en acier inoxydable pour hommes. Trotteuse, affichage de la date. Rebelle à l'eau. **90.00**

10. Montre de ville pour hommes. Boîtier et cadran ton or, courroie aspect lézard. **135.00**

11. Montre de ville pour hommes. Boîtier et bracelet ton or. **166.99**

12. Montre de ville pour hommes. Cadran brun foncé, bracelet et cadran ton or. **166.99**

Tous les modèles non offerts dans tous les magasins. Venez tôt pour un meilleur choix.

Rayon 227, montres, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

Simpson

AUJOURD HUI

Le maire Lefebvre et le chef de police Bélisle se portent à la défense du corps policier de Laval

Le maire de Laval et le directeur de la police municipale ont soutenu hier, que la population de cette ville jouissait d'une protection adéquate et que

dans trois quotidiens et s'en est pris plus particulièrement au titre de LA PRESSE: «Selon les conclusions d'une étude, la police de Laval serait l'une des moins efficaces».

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

les méthodes de prévention utilisées étaient si efficaces que d'autres corps policiers avaient demandé des informations afin de les implanter chez eux.

Le maire Claude Lefebvre et le chef de police Gaetan Bélisle réfutaient ainsi, lors d'une conférence de presse, les allégations d'un urbaniste, auteur d'une «étude scientifique sur la répartition des secteurs de patrouille de la police municipale». Le maire n'a pas aimé les textes publiés

Cet urbaniste et trois autres personnes en chômage ont effectué une étude sur la police municipale dans le cadre du projet PRIME, mis de l'avant par le ministère des Affaires municipales. Le maire Lefebvre soutient que l'urbaniste en question n'a aucune compétence pour affirmer qu'il y a des carences dans le service de la police municipale.

«Comment voulez-vous qu'un urbaniste qui n'a que deux ans d'expérience et qui n'a jamais travaillé pour une municipalité,

puisse, avec des commis, faire une étude approfondie d'un corps de police?» a demandé le maire.

M. Lefebvre a déclaré qu'à son arrivée à la mairie, le 1er novembre 1981, il avait trouvé le corps de police dans un «certain état», mais que, de

beaucoup d'améliorations avaient été apportées. L'administration Lefebvre consacre plus de 15 p. cent de son budget annuel au service de la police.

Baisse de la criminalité

Le directeur Gaé-

tan Bélisle a soutenu pour sa part que, depuis trois ans, son service ne cesse de progresser dans le domaine de la prévention de la criminalité. Il a rappelé la participation des Lavallois au programme PRÉVOL: le dernier relevé indique plus de

6 300 participants. Il a souligné aussi le travail de prévention du crime qui se fait auprès des industriels et commerçants, notamment les nombreuses vérifications préventives.

«Nos efforts ont permis de réduire la criminalité en gé-

ral de plus de 17 p. cent entre 1982 et 1983, a déclaré le directeur.»

Cette «étude scientifique» a coûté \$42 000, dont \$11 280 payés par la Ville. L'un des buts du programme PRIME est de mettre à contribution des personnes sans travail.

Simpson

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Encore des vedettes» de Simpson.
Page 3, articles 3B et 3C. Pantalons «Whisper». Le rabais devrait se lire 15.00, le prix de vente 29.99. Le prix ordinaire demeure le même.
Page 13, Vêtements «Baby Togs». Tous les modèles ne sont pas tel que représentés.
Page 15, articles 14A à 14E. Jouets les «Transformables». Ces articles ne seront pas disponibles durant cette promotion.
Page 17, article 16B. La «Joyeuse Ribambelle». Veuillez accorder un délai de 1 semaine pour la livraison.
Page 18, articles 18A et 18B. Drap de bain et serviettes. Les descriptions devraient être inversées pour correspondre aux illustrations.
Dans le cahier «Expo-vente pour le foyer» de Simpson.
Page 10, article 10C. Dinette 3 pces. Le prix ordinaire devrait se lire 1197.00 et le prix de vente 1087.00 et non tel qu'indiqué.
Simpson regrette tout inconfort causé par ces erreurs.

SIMPSON



S.V.P.
Simpson Valeur Plus

Faites de Simpson Valeur Plus l'endroit par excellence pour vous procurer des vêtements de qualité pour toute la famille... à des prix plus qu'intéressants. Jetez un coup d'oeil à ces vêtements pour hommes:

CHEMISES DE VILLE EXCLUSIVES À SIMPSON — QUEL PRIX!

9⁹⁹
VALEUR SIMPSON

1. Superbes chemises de ville à manches longues qui rafraichiront toute garde-robe masculine... à coup sûr! Confectionnées en polyester/coton d'entretien facile. Col indéformable, poignets 2 boutons réglables. Tons unis en blanc, bleu ou tan, ton sur ton de blanc, bleu ou écreu; rayures bleu/noir/gris ou brun/tan/écreu sur fond blanc; rayures bleu ou brun sur fond teinté. 14 1/2 à 17 1/2, manches longueur moyenne.

Rayon 637, accessoires S.V.P. pour hommes, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Pour achat en personne seulement.

PEIGNOIRS ET KILTS S.V.P. EN TISSU ÉPONGE

Confectionnés au Canada en tissu éponge coton/nylon sans souci. Choix de beige, brun, bourgogne, marine ou bleu roi.

2. Peignoir judo avec ceinture et 2 poches. Longueur mi-mollet 48". Taille unique pour poitrine 36 à 46.

24⁹⁹ VALEUR SIMPSON

3. Kilt avec 1 poche, taille boutonnière réglable. Taille unique pour 30 à 40.

9⁹⁹ VALEUR SIMPSON

PYJAMAS EN FLANELLETTE

13⁹⁹ VALEUR SIMPSON

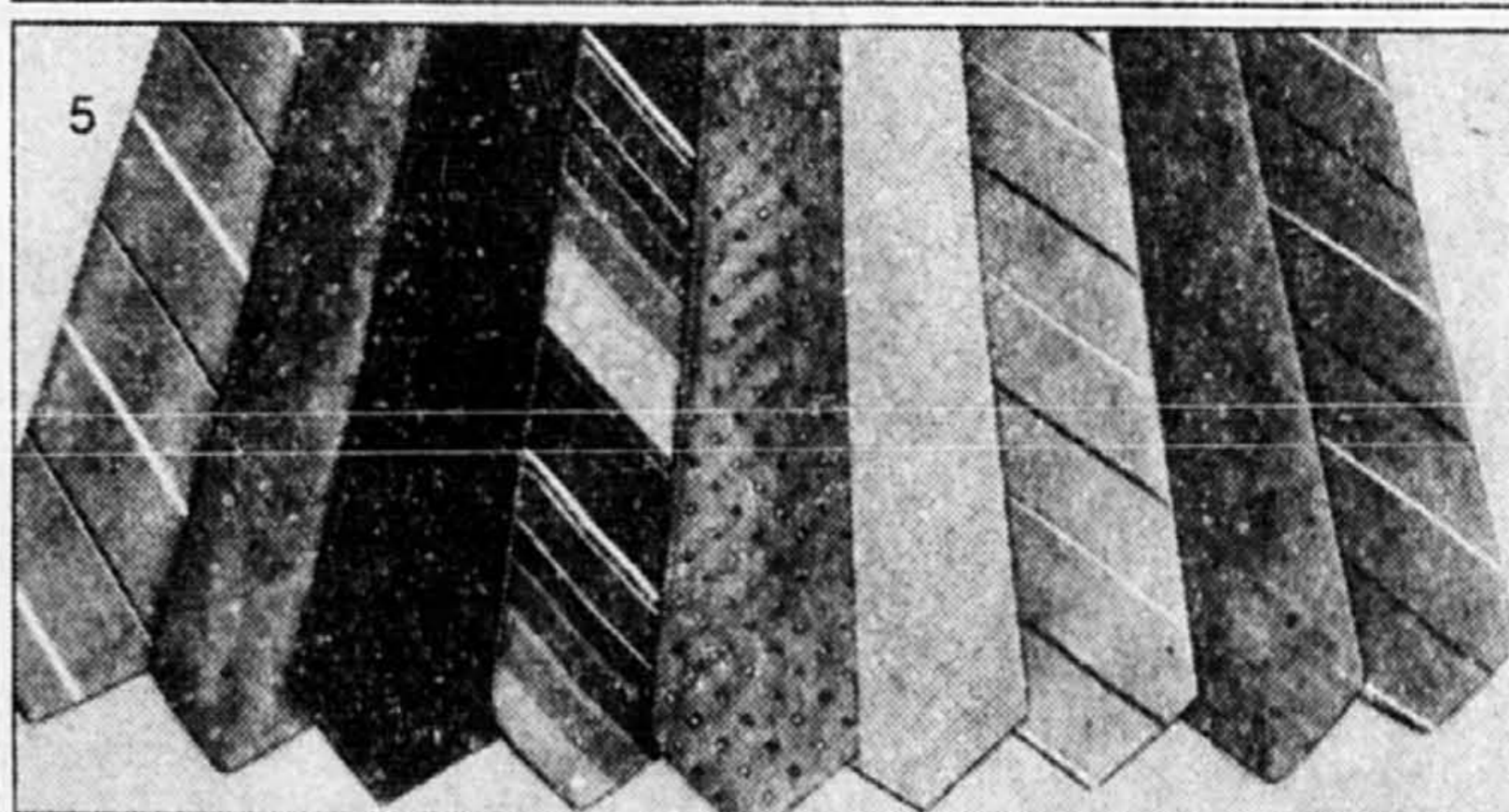
4. Pour passer toutes vos nuits au chaud! Pyjamas en flanellette 100% coton. Veste avec liséré, devant à 4 boutons. Pantalon avec taille élastique, fermeture à 2 boutons. Brun, bleu clair ou bourgogne. Tailles P(36), M(40), G(44), TG(48).

BELLES CRAVATES

3 pour 10⁹⁹

5. La touche finale à toutes vos tenues! Vaste sélection de cravates S.V.P. confectionnées au Canada en polyester et offertes en largeur 3 1/2". Choix de tons unis, rayures et motifs en bleu, brun, vin ou gris.

Rayon 637, accessoires S.V.P. pour hommes, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Pour achat en personne seulement.



Étant donné l'envergure du solde d'entrepôt Simpson du samedi 20 octobre

LE CENTRE DE SOLDE D'ENTREPÔT SIMPSON

situé au 110 Montée de Liesse Sud à Ville St-Laurent
SERA FERMÉ DEMAIN VENDREDI 19 OCTOBRE

Simpson

AUJOURD'HUI

Règlement de succession? Gestion de placements?

Le Trust Général a réponse à vos questions.

Le règlement et l'administration d'une succession, de même que la gestion de placements, représentent des tâches complexes et soulèvent une foule de questions. Pour vous aider à voir clair, le Trust Général a préparé une vingtaine de chroniques riches de renseignements utiles et qui sont réunies dans une pochette.

Obtenez gratuitement votre pochette de chroniques du Trust Général en remplissant le coupon-réponse ci-dessous, ou en composant 739-3265.

Chroniques

Veuillez me faire parvenir, gratuitement et sans obligation, votre pochette de chroniques sur le règlement et l'administration de successions et sur la gestion de placements.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____ Téléphone _____

Postez à:
Trust Général,
1, Vincent d'Indy,
Outremont (Québec)
H2V 4N7

TRUST GÉNÉRAL

Un regard sur ce que sera la politique, l'économie, les sports, l'éducation et les arts de demain!

Visions d'avenir

Dimanche dans

la presse

Le cahier spécial «Visions d'avenir»